



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Budget primitif pour l'exercice 2024 : budget principal.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) s'est tenu à l'hôtel du Département le 13 octobre dernier. Il s'agissait de la première étape du cycle budgétaire 2024. Il convient à présent de procéder à l'examen et au vote du budget primitif (BP) 2024.

Le contexte économique et social demeure source d'inquiétude. Une spirale inflationniste s'est installée et n'est pas sans conséquence sur le projet de budget 2024.

Concernant les collectivités locales, depuis l'été 2023, les pronostics optimistes de début d'exercice ont laissé place à des réactualisations plus sombres. Les recettes, à l'instar des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la TVA sont en retrait par rapport aux premières évaluations et la fin d'exercice est préoccupante.

Les dépenses imposées par l'Etat (hausse du point d'indice des fonctionnaires, revalorisation du RSA, accords de Ségur de la santé...) pèsent considérablement sur le budget départemental et sont toujours insuffisamment compensées. Pour 2024, la loi de finances initiale n'est pas de nature à rassurer les collectivités sur l'évolution des finances publiques.

Les tendances de la gestion 2023

Lors du DOB, des données rétrospectives et prospectives ont été examinées. L'exercice 2023 rentrant désormais dans sa phase de clôture, certaines tendances peuvent être dégagées.

▪ des ressources 2023 en retrait par rapport à 2022

La tendance à la baisse des recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 se confirme pour le Département. En effet, les produits attendus seraient en retrait de près de 2 % hors opérations exceptionnelles (- 60 M€) et jusqu'à 2,5 % toutes opérations incluses (- 70 M€). Le produit des DMTO pourrait représenter plus de 100 M€ de baisse.

Au niveau national, dans sa « note de conjoncture de septembre 2023 », la banque postale (LBP) estime la baisse nationale à 1,5 %, dont 2,5 % pour les seules recettes fiscales.

De son côté, la Cour des comptes, dans son « fascicule 2 sur les finances publiques locales 2023 » publié en octobre, estime que les recettes des DMTO affectés aux Départements chuteraient de 16 % en 2023. Principalement en raison de la contraction du volume des transactions immobilières imputable au resserrement des conditions d'emprunt. Cette évolution n'effacerait qu'en partie l'augmentation des recettes de DMTO intervenue entre 2019 et 2022 (soit +23,8 % en cumul). Dans les Bouches-du-Rhône, la baisse est désormais estimée à 17 ou 18 % entre 2022 et 2023, soit un atterrissage de l'ordre de 510 M€. L'inscription pour 2024 est prévue à hauteur de 510 M€, soit une reconduction de la situation 2023.

Selon les prévisions de loi de finances pour 2024, les recettes nettes de TVA, seraient en hausse de 4,0 % en 2023 (+3,7 % selon les dernières données DGFIP). C'est-à-dire un niveau inférieur à celui de l'inflation. En 2022, les recettes nettes de TVA des collectivités territoriales avaient augmenté de 9,2 %, soit nettement plus que la hausse des prix. En 2024, la progression annoncée serait de 4,5 %.

Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, le produit attendu en 2023 est désormais évalué à près de 601 M€¹. La prévision 2024, compte tenu de l'incertitude des chiffres de la loi de finances, a été plafonnée à +4 % dans un souci de prudence, soit 625 M€.

▪ la dynamique des dépenses 2023

Les charges du Département en 2023 devraient connaître une croissance de l'ordre de 3,5 % à 4 % toutes opérations incluses. Cela représenterait un supplément de charges de 80 à 90 M€ pour la collectivité.

¹ Hors prélèvement de 4,1 M€ relatif à l'exercice 2022, soit un CA 2023 de l'ordre de 597 M€.

Au niveau national, dans sa « note de conjoncture de septembre 2023 », LBP estime la hausse nationale à 3,9 %, dont 5,5 % pour les dépenses de personnel, 10,4 % pour les charges à caractère général (sensibles à l'inflation, parfois en décalé) et 3,6 % pour les dépenses d'action sociale (avant correction de la recentralisation du RSA).

En effet, il ressort d'ores et déjà des neuf premiers mois d'exécution de 2023 que tous les postes de charge des Départements sont en nette croissance.

Les achats de biens et services sont en hausse de 7,1 % dans les Départements, particulièrement l'eau, l'énergie et le chauffage, mais aussi les services extérieurs (déplacements, gardiennage, publicité...). Les dépenses de personnel sont en progression de 7,6 %. Ceci essentiellement en raison des revalorisations salariales règlementaires (accroissement de 3,5 % puis de 1,5 % du point d'indice, attribution de points d'indice supplémentaires...). Concernant les dépenses sociales, sur les neuf premiers mois de l'année 2023, il est constaté pour les AIS une nette dynamique de la PCH (+11,8 %), une croissance modérée du RSA à périmètre constant (+1,1 %) et une hausse de l'APA de 5 %. Les frais de séjours et d'hébergement évoluent beaucoup plus vite que l'inflation (+8,6 %), sans doute sous l'effet Ségur. Globalement les dépenses de solidarité évoluent de +5,6 % en cette partie d'année 2023.

Dans les Bouches-du-Rhône, la hausse des charges de personnel est estimée à 4,6 %, celle des charges à caractère général à 10,9 % et les postes de solidarité pourraient représenter une croissance de l'ordre de 3 %, en partie contenue par la maîtrise des dépenses de RSA.

▪ les soldes d'épargne en 2023, l'investissement et l'endettement

Compte tenu de l'évolution défavorable des produits et des charges, l'épargne brute du Département devrait diminuer de manière significative en 2023 (- 150 M€ / -37 %). Il en serait de même au niveau national selon les analyses de LBP (- 31,2 %) et de la Cour des comptes. Fin septembre 2023, l'épargne brute des Départements était déjà en retrait de 39 %. L'épargne nette suivrait la même tendance.

Malgré tout, l'investissement départemental national demeurerait soutenu en 2023. LBP annonce une croissance de 4,9 %. Compte tenu du niveau exceptionnel d'investissement 2022 dans les Bouches-du-Rhône (597 M€), l'exercice 2023 se situerait plutôt à contre-courant avec un niveau d'investissement de l'ordre de 450 M€. En baisse mais toujours très significatif.

Fin 2023, avec une hausse du recours à l'emprunt estimé à 34,5 % par LBP, l'endettement des Départements serait de 30,7 milliards d'euros et celui du Département devrait avoisiner les 1,9 milliard d'euros comme indiqué lors des

orientations budgétaires.

▪ retour sur l'autonomie financière et fiscale

Le principe d'autonomie financière est inscrit dans la Constitution et permet de préserver le niveau de recettes propres des collectivités. Ainsi, pour l'application de l'article 72-2, la loi organique n° 04-758 du 29 juillet 2004 relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales prévoit que la part des ressources propres dans le total des recettes des collectivités ne peut être inférieure au niveau constaté pour l'année 2003.

En théorie, les Départements ont un ratio d'autonomie financière de 75,2 % en 2022 (58,6 % pour la référence de 2003). Toutefois, ce principe est affaibli par une approche extensive de l'Etat du concept de ressources propres et l'intégration de recettes d'impôts nationaux sur lesquels les collectivités n'ont aucun pouvoir (TICPE, TSCA, TVA...). Pour les Bouches-du-Rhône, ce ratio ne reflète en rien une réelle autonomie financière.

L'autonomie fiscale, non garantie par la Constitution au sens que les collectivités locales ne peuvent se prévaloir d'un droit à un certain niveau de ressources fiscales, est, elle aussi, un concept très théorique. Elle ne cesse de s'éroder.

Ainsi, la part des recettes fiscales² pour lesquelles les Départements ont un pouvoir d'assiette et/ou de taux représentait 21,2 % des recettes de fonctionnement en 2022 (22,9 % dans les Bouches-du-Rhône), contre 40 % en 2019. Ceci étant par ailleurs faussé par le fait que le taux des DMTO est en dessous du plafond légal de 4,5 % dans seulement trois Départements, ne laissant aucune marge à la hausse pour les autres, et que les recettes de DMTO représentent 96 % des recettes éligibles au ratio d'autonomie fiscale.

L'autonomie financière et fiscale des Départements, comme le souligne la Cour des comptes, se révèle donc très relative.

² Taxe de séjour, DMTO, taxe d'aménagement.

Les grands chiffres du budget primitif 2024

Les grandes masses du BP 2024 comparées au BP 2023 se présentent de la manière suivante :

Libellés	BP 2023	BP 2024	Evol. (%)	Evol. (K€)
Recettes de fonctionnement	2 653 141,0	2 662 365,3	0,3%	9 224,3
Dépenses de fonctionnement	2 427 224,0	2 522 743,4	3,9%	95 519,4
Épargne brute	225 917,0	139 621,9	-38,2%	-86 295,1
<i>Taux d'épargne</i>	<i>8,5%</i>	<i>5,2%</i>	<i>-38,4%</i>	
Recettes d'investissement	495 272,4	544 767,6	10,0%	49 495,2
<i>Emprunt d'équilibre</i>	<i>420 980,7</i>	<i>489 548,0</i>	<i>16,3%</i>	<i>68 567,4</i>
<i>Recettes hors dette</i>	<i>74 291,7</i>	<i>55 219,6</i>	<i>-25,7%</i>	<i>-19 072,2</i>
Capacité d'investissement	721 189,4	684 389,5	-5,1%	-36 799,9
Dépenses d'investissement	721 189,4	684 389,5	-5,1%	-36 799,9
<i>Crédits hors dette</i>	<i>624 189,4</i>	<i>574 389,5</i>	<i>-8,0%</i>	<i>-49 799,9</i>
<i>Capital de la dette</i>	<i>97 000,0</i>	<i>110 000,0</i>	<i>13,4%</i>	<i>13 000,0</i>
Autorisations d'engagement (AE)	72 501,2	78 125,8	7,8%	5 624,6
Autorisations de programme (AP)	374 365,3	401 147,0	7,2%	26 781,7

Budget général - crédits réels - milliers d'euros

Par ailleurs, les quatre budgets annexes du Département présentent les chiffres suivants :

Libellés	Invest.	Fonct.	Total	Observations
Centre médico-psycho-pédagogique	3,9	2 542,9	2 546,8	Financement sécurité sociale (CEPOM)
Direction des maisons de l'enfance et de la famille	286,0	24 415,0	24 701,0	Financement majeur par tarification budget général
Ports départementaux	978,0	994,9	1 972,9	Financement par redevances et dotation du budget général
Laboratoire départemental d'analyses	386,0	8 755,4	9 141,4	Financement par facturation des prestations et compensations du budget général
Dépenses - budgets annexes	1 653,9	36 708,2	38 362,1	
Dépenses - budget général	684 389,5	2 522 743,4	3 207 133,0	
Total général des dépenses	686 043,4	2 559 451,6	3 245 495,0	

Dépenses des budgets annexes et du budget général - crédits réels - en milliers d'euros.

CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Dans les développements figurant ci-dessous, complémentaires aux rapports spéciaux des politiques publiques inscrites à la présente séance, seul le budget général est pris en considération. Les budgets annexes font l'objet de rapports distincts. Par ailleurs, les approches sont réalisées hors crédits reportés, résultats et régularisations de manière à faciliter la lecture. Les comparaisons se font par rapport au BP ou au compte administratif (CA) estimé 2023. Les crédits sont analysés selon les agrégats comptables indépendants des concepts de délégations et politiques publiques.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-81826A-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

I – La situation des recettes

Les recettes du BP 2024 se chiffrent à 2 662,4 M€ et 55,2M€ en fonctionnement et en investissement (hors dette).

A – Les recettes de fonctionnement

En section de fonctionnement, les produits 2024 sont évalués à 2 662,4 M€, ils sont en croissance de 0,3 % (contre 5,6 % au BP 2023), soit environ +9,2 M€. Toutefois, comparativement au CA 2023 estimé (environ 2 650 M€ hors reprises de provisions et cessions d'actifs), les recettes 2024 sont évaluées de manière prudente. En effet, certaines d'entre elles sont susceptibles de moins progresser en 2024, voire de régresser. Les postes les plus importants restent : la fiscalité indirecte (1 825,6 M€), les concours et dotations (598,1 M€) et la fiscalité directe (104,6 M€).

Recettes de fonctionnement - structure

Libellés	BP 2023	Structure	BP 2024	Structure	Var. BP/BP
Fiscalité indirecte	1 827,9	68,9%	1 825,6	68,6%	-0,1%
Fiscalité directe	104,6	3,9%	104,6	3,9%	0,0%
Dotations et participations	583,5	22,0%	598,1	22,5%	2,5%
Autres recettes	137,1	5,2%	134,0	5,0%	-2,3%
Total	2 653,1	100,0%	2 662,4	100,0%	0,3%

En millions d'euros

▪ la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte a connu une forte croissance jusqu'en 2019 grâce à la bonne tenue du produit des DMTO. En 2020, année de crise sanitaire, la situation se dégrade avec la régression de la rubrique de l'ordre de 1 % (- 7,3 M€). L'exercice 2021 a, quant à lui, constaté deux phénomènes : un regain de DMTO (de 450,5 M€ à 589,1 M€) et le transfert de plus de 400 M€ entre les rubriques fiscalité directe et indirecte avec le glissement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des Départements aux Communes³. En 2022, la rubrique progresse de 5,1 %. Ainsi, entre 2015 et 2022, cette ressource aura évolué de 920,9 M€ à 1 727,8 M€. Cette section a une nouvelle fois été bouleversée par la réforme fiscale de 2023 et la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) payée par les entreprises. Cette ressource de fiscalité directe a été remplacée par une seconde fraction de TVA nationale. Le produit total attendu en 2023 serait en hausse de 3,7 %, avec des approches contrastées selon les impôts.

Le produit 2023 attendu de TVA est désormais chiffré à près de 597 M€. La recette pour 2024 a été limitée à +4 %, même si le projet de loi de finances annonce une progression de la TVA de 4,5 %, soit 625 M€.

³ Mouvement compensé par l'attribution d'une fraction de TVA nationale.

Le produit 2024 des DMTO est budgété à hauteur de 510 M€, contre une exécution 2023 qui devrait se situer vers 500/510 M€. En effet, en 2023, ce produit connaît un net repli (613,2 M€ perçus en 2022). Le marché de l'immobilier traverse une période complexe en partie liée aux difficultés d'accès au crédit. Le Département souhaitant être prudent, le projet de budget intègre une stagnation de cette ressource.

Les recettes de taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) sont évaluées à 370,6 M€ pour 2024. La part de cette recette qui compense partiellement le transfert des charges RMI/RSA (soit 355,5 M€) est gelée depuis l'origine, la seconde fraction (environ 15 M€) représentant une variable d'ajustement pour insuffisance de TSCA.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), avec 280 M€ de produit attendu, est le quatrième poste le plus important de la rubrique fiscalité indirecte. Si sa croissance est toujours difficile à appréhender en cours d'année, la campagne 2023 devrait avoisiner les 274 M€ (+7,1%). Le BP 2024 enregistre une hausse de 2,2 %.

Enfin, concernant la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), le produit 2024 attendu est de 25 M€. Il devrait ainsi correspondre au réalisé 2023.

La rubrique fiscalité indirecte intègre aussi le produit de la taxe d'aménagement (de l'ordre de 13 M€), qu'il conviendra de confirmer eu égard à la chute annoncée des droits à construire, et de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (1,7 M€).

▪ les dotations et participations

Les dotations et participations sont le deuxième poste le plus important des recettes de fonctionnement. Les concours de l'Etat, de l'Union européenne et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), sont estimés à plus de 598 M€. Cette rubrique a été évaluée de manière provisoire dans l'attente des notifications de l'Etat et de la CNSA, notamment.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) demeure structurellement la participation la plus importante. Elle est évaluée à un peu plus de 294 M€ pour 2024 (en régression de près de 1 M€ par rapport au notifié 2023). La dotation globale de décentralisation (DGD) est reconduite à hauteur de 11,9 M€. Cette recette est gelée depuis plusieurs années. La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est chiffrée à 40,4 M€ (en régression sur la base de la loi de finances initiale pour 2024). Les différentes allocations compensatrices de fiscalité sont prévues à hauteur de 9,4 M€. Les autres postes liés aux ressources étatiques sont en reconduction sur la base des chiffres 2023 ou calculés sur les données disponibles (FMDI, FNGIR, DCP, FCTVA). Il convient de noter que l'attribution

de compensation au titre des DMTO est évaluée à 16 M€ pour 2024.

En ce qui concerne les participations de la CNSA, celles-ci, en forte progression, intègrent la montée en puissance des compensations liées au Ségur de la santé. La recette inscrite est de plus de 151 M€ et fera l'objet de réajustements réguliers tout au long de l'année 2024, au fil des notifications.

▪ la fiscalité directe

Cette rubrique ne représente désormais que le troisième poste des recettes de fonctionnement depuis la perte du produit de la TFPB. Les impôts directs sont reconduits à 104,6 M€.

La fraction de CVAE correspondant au reversement de droit en provenance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des derniers transferts de compétences est reconduite à 95,6 M€.

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est également reconduit à hauteur de 9 M€.

Les autres postes de recettes représenteraient 134 M€ en 2024 (-3 M€). Il s'agit essentiellement de recouvrements sur différents tiers en lien avec les politiques du bel âge, des personnes handicapées ou encore de la santé.

B – Les recettes d'investissement

Le BP 2023 prévoyait des recettes d'investissement (hors dette) à hauteur de plus 74 M€, dont 13,2 M€ de cessions d'actifs et un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) élevé. Pour 2024, les recettes d'investissement sont estimées à près de 55 M€, soit -19,1 M€. Cette variation trouve principalement sa source dans la réduction de produit du FCTVA (-10,6 M€) et des cessions d'actifs (- 4 M€).

Pour le FCTVA, l'année 2023 correspondait à la perception d'un produit exceptionnel lié à l'acquisition de l'immeuble Pixélia. Pour les produits de cessions, les prévisions, prudentes, se limitent à 9,2 M€.

Recettes d'investissement hors dette - structure

Libellés	BP 2023	Structure	BP 2024	Structure	Var. BP/BP
FCTVA	40,6	54,7%	30,0	54,3%	-26,2%
DDEC	7,9	10,7%	7,9	14,3%	0,0%
DSID	1,5	2,0%	2,5	4,5%	65,6%
Subventions reçues	9,9	13,3%	4,5	8,1%	-54,5%
Cessions	13,2	17,8%	9,2	16,7%	-30,0%
Autres recettes	1,1	1,5%	1,1	2,0%	0,0%
Total	74,3	100,0%	55,2	100,0%	-25,6%

En millions d'euros

II – La situation des dépenses

Les dépenses s'élèvent respectivement à 2 522,7 M€ et 684,4 M€ en fonctionnement et en investissement (dette incluse). Les autorisations d'engagement (AE) se chiffrent, quant à elles, à 78,1 M€ et les autorisations de programme (AP) représentent 401,1 M€.

A – Les dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement estimées à près de 2 523 M€ devraient connaître une croissance significative de 3,9 % (+95,5 M€), toutes charges incluses. Les plus importantes variations se situent dans les secteurs : de la solidarité, des moyens généraux et des frais financiers.

Dépenses de fonctionnement - structure

Libellés	BP 2023	Structure	BP 2024	Structure	Var. BP/BP
Solidarité	1 530,6	63,1%	1 561,3	61,9%	30,7
Education, construction environnement et sécurité	160,0	6,6%	166,4	6,6%	6,4
Vie locale et culture	65,8	2,7%	69,6	2,8%	3,8
Aménagement, réseaux, infrastructure et emploi	25,4	1,0%	26,3	1,0%	0,9
Sous total 1 : politiques	1 781,8	73,4%	1 823,7	72,3%	41,9
Moyens généraux	494,3	20,4%	523,7	20,8%	29,4
Sous-total 2 : politiques et moyens	2 276,1	93,8%	2 347,4	93,0%	71,3
Hors politiques publiques	151,1	6,2%	175,4	7,0%	24,3
Total général	2 427,2	100,0%	2 522,7	100,0%	95,5

En millions d'euros

▪ les politiques de solidarité

Dans le domaine de la solidarité (1 561,3 M€) le besoin supplémentaire pour 2024 est estimé à près de 31 M€ (+2 %).

Les politiques d'insertion représentent un budget de 499,2 M€ (-2,1 % / -10,7 M€). A l'intérieur de celui-ci, les allocations du revenu de solidarité active (RSA) s'élèvent à 460 M€, pour un CA2023 estimé lui aussi à 460 M€. Dans la suite des exercices 2021 à 2022, 2023 enregistre une nette amélioration des données financières en matière d'allocation. Les chiffres disponibles au 2 novembre 2023 font ressortir le nombre des allocataires à 61 365 contre 64 133 en fin d'année dernière, soit une baisse de 2 768. Le flux moyen entrant est actuellement de 1 710 allocataires par mois contre un flux sortant de 2 079. Cette évolution reste le résultat de la politique interne de contrôle et d'un nombre de placements en emploi soutenu sur l'ensemble des dispositifs grâce à un marché du travail orienté favorablement. Le budget 2024 reconduit cet effort de réduction des effectifs et tient compte de

l'actualisation de 4,6 % de l'allocation qui doit intervenir en avril 2024. Les contrats aidés sont estimés à 8 M€ (contrats aidés avec l'Etat, chantiers d'insertion, « emploi en Provence »). Les actions d'insertion, individuelles ou collectives, sont évaluées à 31,2 M€. Les AE ouvertes au budget sont de près de 31 M€.

Le budget des personnes en situation de handicap (396,6 M€) augmente de 4 % (+15,4 M€). Au sein de cette politique, ce sont les dépenses des établissements et la prestation de compensation du handicap (PCH) qui représentent les charges les plus importantes. Ainsi, la PCH (toutes charges incluses) se chiffre à 158,9 M€, en hausse de 5 % par rapport au BP 2023. Le budget 2024 concernant la part adultes est estimé à 122,6 M€. La part enfants s'élève à 30,2 M€. A cela, il convient d'ajouter un budget de 5,2 M€ destiné à couvrir en particulier les charges au titre de l'habitat inclusif. Au 30 septembre 2023, le nombre de bénéficiaires de la PCH était de 10 415, dont 8 425 adultes et 1 990 enfants. Au 31 décembre 2022, ils étaient 10 033 (dont 8 141 adultes et 1 892 enfants). L'hébergement nécessite 209,8 M€ cette année (+3,6 %), intégrant hausse de bénéficiaires, de tarifs, ouvertures de places ou encore les effets de l'amendement Creton. Le Ségur de la santé impacte lui aussi toujours le budget de cette politique. Le coût de transport des élèves handicapés est en baisse en 2024. Le budget mobilisé est estimé à 12,3 M€ (-1,2 M€). La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) bénéficiera d'une dotation du Département de 4 M€.

Le budget des personnes du bel âge (hors actions d'animation) (349 M€) s'accroît de 20,7 M€ (+6,3 %). La prestation d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) (197,1 M€ / +5,6 %) et l'hébergement (116,2 M€ / +2,4 %) demeurent les deux rubriques majeures au sein de cette politique. Le dispositif de l'APA voit son coût progresser en raison de la croissance du nombre de bénéficiaires et des revalorisations tarifaires. De plus, l'impact des mesures prises au titre de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide à domicile du secteur non lucratif pèse toujours lourdement sur le budget départemental. Les subventions octroyées au sein du programme d'aide à l'autonomie et au maintien à domicile représentent 21,2 M€. En matière d'hébergement, les frais de séjour à la charge du Département progressent, comme pour l'APA, sous le double effet de la croissance du nombre de personnes hébergées et de l'augmentation des coûts au sein des structures en question.

Cet accroissement du budget s'inscrit dans les éléments du rapport de novembre 2020 de l'Insee (Analyses PACA n°87) qui mentionnait qu'à l'horizon 2030, il y aurait davantage de personnes âgées dépendantes (75 ans ou plus) dans les Bouches-du-Rhône (estimation de 77 000 personnes à terme pour une population concernée de 263 400 ; 59 900 en 2015 pour une population de 187 000 personnes de 75 ans ou plus). Sept sur dix le seraient

modérément contre les deux tiers en 2015. Par conséquent, la plupart vivraient à domicile (huit sur dix). En parallèle, l'accompagnement des personnes dépendantes de 60 ans ou plus représenterait 28 600 emplois, soit 3 800 de plus qu'en 2015.

Enfin les autres domaines dont la santé, l'enfance et l'action sociale mobilisent un budget de 316,6 M€ (+1,7 % / +5,3 M€).

Le secteur enfance (283,7 M€) représente une hausse de 7,8 M€ de BP à BP (+2,8 %). Le budget alloué au placement des enfants est de 200,5 M€ en 2024. Le seul budget consacré aux MNA est évalué à 66 M€, soit un tiers du budget placement (809 MNA au 25 septembre 2023 et 856 contrats jeunes majeurs). Le placement hors MNA est estimé à 134,5 M€ pour 2024 (en hausse de près de 9 M€). Le budget consacré aux assistants familiaux (31,4 M€) progresse de 1,4 M€ et celui des actions éducatives individuelles et de prévention collective (32,7 M€) progresse de plus de 8 %. Par ailleurs, un budget de 5,6 M€ est dédié à la contractualisation avec l'Etat au titre du plan enfance. L'Etat financera 50 % de ces actions. Cette politique publique est elle aussi concernée par le Ségur de la santé qui impacte les différents postes de dépense.

Le secteur PMI-Santé publique représente 9,8 M€. Ce budget doit permettre d'assurer les missions dévolues au Département de par la loi ou par conventionnement au titre de la protection de la santé des enfants et de leurs mères.

Le budget de l'action sociale est de 18 M€ (+2,3 M€). Concernant le fonds de solidarité pour le logement (FSL), un budget de 7,8 M€ est ouvert en crédits de paiement, en progression de 3,5 %. Les autres actions mobilisent un budget de 10,2 M€ (+2 M€). Ces crédits permettent d'assurer les secours d'urgence (2,4 M€), la politique de protection des majeurs (0,7 M€) ou encore les actions de supervision, prévention sociale et soutien de projets collectifs (3,8 M€).

Allocations individuelles de solidarité (AIS)

Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
RSA	468,6	472,1	506,3	489,7	458,6	460,0	460,0
Variation	3,0%	0,8%	7,2%	-3,3%	-6,3%	0,3%	0,0%
APA	167,0	170,7	175,3	177,5	180,5	185,3	197,0
Variation	4,4%	2,2%	2,7%	1,2%	1,7%	2,7%	6,3%
PCH	96,7	105,8	112,4	119,2	138,6	149,0	156,4
Variation	7,1%	9,4%	6,2%	6,0%	16,3%	7,5%	5,0%
TOTAL	732,3	748,7	794,0	786,4	777,7	794,3	813,4
Variation	3,9%	2,2%	6,1%	-1,0%	-1,1%	2,1%	2,4%

Chiffres exprimés en millions d'euros - CA 2023 : données provisoires - allocations strictes

▪ les politiques d'éducation, construction, environnement et

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-81826A-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

sécurité

Les dépenses relatives à ce domaine s'élèvent à 166,4 M€, en progression de 4 % (+6,4 M€). Deux postes peuvent être distingués dans cette rubrique : « l'éducation / construction » et « l'environnement / sécurité incendie ».

L'éducation pèse pour 71,1 M€ et progresse de 2,4 M€ (+3,5 %). Le poste le plus important demeure la contribution départementale en fonctionnement des collèges publics et privés (29,5 M€). Les diverses aides autour de la scolarité (dont kits de fournitures scolaires) représentent 15,7 M€, l'exploitation des installations thermiques des collèges 14,9 M€ (+1,2 M€ compte tenu des coûts de l'énergie) et les frais liés au numérique 4,3 M€. La sécurité aux abords des collèges est valorisée à hauteur de 4,3 M€.

L'environnement et la sécurité incendie représentent un volume budgétaire de 95,3 M€, en progression de 4,4 % (4 M€). Le budget du SDIS 13 est évalué à 77 M€ (+4,6 % / +3,4 M€). Cette hausse trouve sa source dans la forte dépendance de l'établissement aux charges de personnel et à la hausse des coûts des combustibles et autres fournitures. Le bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) bénéficiera pour sa part d'une contribution de 10 M€. Les autres crédits contribuent aux politiques de gestion des domaines départementaux, de développement durable, de valorisation de l'étang de Berre ou de la politique de la pêche et de la chasse.

▪ les autres politiques publiques

Les autres politiques publiques représentent un budget de plus de 95,8 M€, en hausse de 4,7 M€. On peut subdiviser cette rubrique en « vie locale et culture » et « aménagement, réseaux, infrastructures et développement local ».

Le premier poste est doté d'un budget de 69,6 M€. La politique culturelle représente 18,2 M€, les sports 15,3 M€, la jeunesse 13,1 M€. Le logement et la politique de la ville sont dotés de 2,4 M€ et les autres domaines associatifs de près de 21 M€ (centres sociaux, lutte contre les discriminations, anciens combattants, animation personnes du bel âge...).

Le second poste représente 26,3 M€. Les plus importants budgets concernent le domaine routier (12,8 M€), l'agriculture et la viticulture (5,8 M€), l'aménagement ou le développement local (3,6 M€) et le tourisme (4 M€).

▪ les moyens généraux

Les moyens généraux s'élèvent à 523,7 M€ (+5,9 % / +29,4 M€).

Comme examiné lors des orientations budgétaires, la plus importante croissance se situe en matière de ressources humaines (RH) (440 M€ / +5,6 % / +23,2 M€ de BP à BP), hors assistants familiaux classés en solidarité.

Cela est d'abord la conséquence de mesures réglementaires : prime pouvoir d'achat (4,8 M€), attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 1^{er} janvier 2024 (3,6 M€), annonces gouvernementales du 13 juin 2023 (2,8 M€), augmentation du point d'indice de 1,5 % intervenue en juillet 2023 en effet année pleine 2024 (2,5 M€), revalorisation du SMIC (0,4 M€)...

Les autres moyens généraux (logistique, informatique, sécurité, contentieux...), qui représentent 83,7 M€, connaissent une croissance de 6,2 M€ (+8%). La hausse la plus significative se situe au niveau des bâtiments (+5,4 M€) et de la sécurité (+0,8 M€) qui, malgré les efforts de rationalisation subissent la hausse des coûts. Les autres moyens sont en reconduction.

▪ les dépenses non fonctionnelles

Enfin, la rubrique des dépenses non fonctionnelles représente 175,4 M€, en croissance de 24,3 M€. Elle est composée majoritairement des multiples atténuations de recettes supportées par le Département (77 M€), en reconduction. Les autres dépenses sont constituées de reversements divers (dont 43,7 M€ au titre des transferts de compétences) et de la charge de la dette (45,6 M€) dont l'évolution est marquée en 2024 (+18,6 M€).

B – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (684,4 M€) se répartissent en 110 M€ de remboursement de dette et 574,4 M€ d'investissement hors dette. Le volume net des autorisations de programme (AP) se chiffre à 401,1 M€ au BP2024. Au cours de l'exercice 2024, ce montant fera l'objet d'ajustements (compléments, réductions, annulations, caducités des AP de 2023 et antérieures), comme de coutume.

Dépenses d'investissement - structure

Libellés	Credits					AP		
	BP 2023	Struc.	BP 2024	Struc.	Var. BP/BP	BP 2023	BP 2024	Var. BP/BP
Solidarité	10,5	1,5%	7,3	1,1%	-3,2	1,6	11,3	9,7
Education, construction, environnement et sécurité	156,2	21,7%	153,6	22,4%	-2,6	104,4	117,3	12,9
Vie locale et culture	229,9	31,9%	179,4	26,2%	-50,5	114,1	121,2	7,2
Aménagement, réseaux, infrastructures et emploi	152,6	21,2%	148,9	21,8%	-3,7	82,9	77,5	-5,4
Sous-total 1 : politiques	549,2	76,2%	489,2	71,5%	-60,0	302,9	327,3	24,4
Moyens généraux	70,8	9,8%	84,0	12,3%	13,1	71,5	63,8	-7,6
Sous total 2 : politiques et moyens	620,1	86,0%	573,2	83,8%	-46,9	374,4	391,1	16,8
Hors politiques publiques	101,1	14,0%	111,2	16,2%	10,1	-	10,0	10,0
Total général	721,2	100,0%	684,4	100,0%	-36,8	374,4	401,1	26,8

En millions d'euros

▪ aménagement, réseaux, infrastructures et développement local

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-81826A-BF-1-1
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

(148,9 M€ en CP / 77,5 M€ en AP)

Le poste aménagement-attractivité représente à lui seul 75,9 M€ de crédits. Le plan mobilité, avec 57,5 M€ de budget au titre des trois programmes en cours demeure le point majeur de cette politique. Il contribue à l'amélioration de l'offre de services de transports sur Marseille et le territoire du département. Les établissements Euroméditerranée et du GPMM bénéficieront respectivement de 4,9 M€ et 7 M€ de soutien. Le site de La Ciotat mobilisera 2,7 M€.

Le domaine routier et portuaire (délégation routes / mobilité douce / prévention routière / ports) est doté de 64,1 M€ en CP et 47,6 M€ d'AP. Ce budget doit notamment permettre des réalisations sur la RD9 à Aix-en-Provence, sur le complément d'échangeur D9/A55 à Ensues-la-Redonne, l'amélioration de la sécurité sur la RD7n à Orgon, Saint-Andiol et Noves pour les principales opérations (programmes de grands travaux, de modernisation et opérations annexes). Le programme de renforcement des chaussées, qui permet d'allonger la durée de vie des équipements, est évalué à 10,3 M€ pour 2024. Un budget de 5,3 M€ est aussi destiné aux mobilités douces. Concernant les activités portuaires, le budget 2024 est de 1,6 M€ en crédits et 0,5 M€ en AP (soutien à la filière pêche, études et travaux dans les ports, dont participation au budget annexe...).

Les actions de développement local mobilisent 4,1 M€ de crédits et 3,1 M€ d'AP, majoritairement au titre de la politique agricole (3,8 M€ de CP et 3,1 M€ d'AP) [fonds de gestion de l'espace rural, plan bio, rénovation des parcs de serres, hydraulique agricole, aide au canal de Provence...].

Enfin, l'enseignement-supérieur-recherche représente un budget de 4,7 M€ de crédits. Celui-ci est en particulier orienté vers le soutien à l'immobilier des campus universitaires ou encore vers des opérations d'équipement scientifique.

▪ **vie locale et culture** (179,4 M€ en CP / 121,2 M€ d'AP)

L'aide aux communes nécessite un budget de 148,5 M€ de crédits et 95 M€ d'AP. Les programmes récurrents des contrats de développement et d'aménagement et des travaux de proximité sont dotés de 55 M€ et 18,8 M€ de crédits. Le fonds d'aide au développement local s'affiche quant à lui à 9 M€ de crédits. Les différents autres dispositifs départementaux sont eux maintenus (acquisitions foncières, soutiens exceptionnels...). L'exécution du partenariat ville de Marseille devrait nécessiter 18,5 M€ de crédits et celui avec la métropole Aix-Marseille-Provence 5 M€.

Les domaines du logement et de la politique de la ville sont dotés de 21,3 M€ de crédits 22 M€ en AP. Ces budgets permettent essentiellement le soutien des organismes de logement, la production de l'offre et l'amélioration

générale de l'habitat. Notamment, 13 Habitat bénéficie d'un concours de 5 M€. Le programme «Provence éco rénov » mobilise un budget de 6,2 M€. Enfin, le budget de la politique de la ville (3,2 M€ de crédits et 1,5 M€ d'AP) permet de faire face aux besoins des programmes de rénovation urbaine.

Les politiques de la culture, de la jeunesse et des sports, avec un budget de 7,1 M€ en crédits en 3 M€ en AP représentent le troisième poste de la rubrique. Ces fonds permettront notamment le subventionnement du monde culturel et le versement de participations aux associations sportives.

Enfin, un volume de crédits de 2,1 M€ et de 1,3 M€ en AP permet de soutenir le tissu local à travers les politiques de vie associative, d'animation en faveur des personnes du bel âge, de lutte contre les discriminations, de soutien aux centres sociaux et des anciens combattants ou encore d'aide aux particuliers.

- **éducation, construction, environnement et sécurité** (153,6 M€ en CP / 117,3 M€ en AP)

Le budget « éducation / construction » s'élève à 120,3 M€ en crédits et 77 M€ en AP. Celui de « l'environnement et la sécurité incendie » représente 33,3 M€ (40,3 M€ en AP).

Pour ce qui est de la politique des collèges, les études et travaux représentent la part la plus importante du budget (87,9 M€ de crédits et 53,7 M€ d'AP). Le domaine du numérique est, quant à lui, doté d'un budget de 24 M€. Les programmes de réhabilitation / reconstruction sont de plus de 42 M€, dont les établissements Marcel Pagnol à Martigues, Gaston Defferre à Marseille, les Amandeirets à Châteauneuf-les-Martigues ou encore Mignet à Aix-en-Provence s'agissant des opérations les plus importantes sur le plan financier. Enfin, un volume de près de 5 M€ est programmé pour le dossier de la cité mixte internationale sise sur le périmètre d'Euroméditerranée.

En matière d'environnement et de sécurité incendie, le budget destiné à soutenir l'investissement du SDIS 13 demeure prépondérant. Pour développer son programme d'équipement et immobilier, le SDIS 13 bénéficiera d'un budget en provenance du Département de 21 M€ en crédits de paiement, dont 11 M€ pour la part de l'immobilier géré directement par les services départementaux, et 33 M€ en AP nouvelles. Le budget alloué aux domaines départementaux et à la protection des massifs forestiers avoisine les 10 M€ (5,8 M€ en AP). Il comprend les objectifs d'emploi de la taxe sur les espaces naturels via des acquisitions, travaux et amélioration des parcs. Il intègre aussi l'équipement des forestiers sapeurs. Les actions autour des risques majeurs s'élèvent à 1,3 M€. Enfin les crédits alloués aux politiques de gestion de l'étang de Berre et de chasse et pêche se chiffrent à 0,3 M€.

- **solidarité** (7,3 M€ de CP/ 11,3 M€ en AP)

Dans le domaine de la solidarité, le budget 2024 intègre un total de 4,1 M€ de crédits et 2,5 M€ d'AP pour financer l'amélioration du confort de vie au sein des maisons de retraites et autres établissements d'accueil des personnes du bel âge et des personnes handicapées (travaux dans les EHPAD). Le secteur PMI-Enfance-Santé mobilise un budget de 3 M€. Il permettra notamment le soutien de projets à la pointe de la technologie médicale ou d'investir dans les bâtiments du secteur sanitaire. Ainsi, ces crédits permettront de financer les projets de l'APHM et ceux des autres structures du territoire.

- **moyen généraux** (84 M€ en CP/ 63,8 M€ en AP)

En ce qui concerne les dépenses de moyens généraux, un budget de 29,5 M€ de crédits et de 8,2 M€ en AP est prévu côté patrimonial. Il permettra les opérations d'acquisitions nécessaires à l'exécution des politiques départementales. Les investissements en matière d'entretien et de travaux de bâtiment se chiffrent à 26,2 M€. Ces budgets sont assortis des AP correspondantes (23,6 M€). Un budget de 3,1M€ (1,8M€ en AP) est nécessaire pour assurer la maintenance et l'exploitation des locaux départementaux et les achats des matériels courants (meublier, véhicules...). Le budget de l'informatique est de 24 M€ en crédits et de 30,3 M€ en AP.

- **dépenses non fonctionnelles** (111,2 M€ en CP/ 10 M€ en AP)

Cette rubrique est majoritairement composée du remboursement de la dette, soit 110 M€. Avec la montée en charge de l'endettement, le capital remboursé est en croissance (+13 M€).

Le contenu des actions est exposé plus précisément au sein des différents rapports des politiques publiques.

Concernant les AP, le stock actif après la décision budgétaire d'octobre dernier s'élevait à 6 528 M€ (clôtures prises en compte), avec un reste à financer estimé à 1,9 milliard d'euros à fin 2023. Avec les 401 M€ d'AP nouvelles de la présente décision budgétaire, le stock sera ainsi porté à 6 929 M€. Compte tenu des ajustements de cours d'année, des prévisions de consommation ainsi que des mesures prospectives arrêtées, le reste à financer devrait se stabiliser durablement à 2 milliards d'euros. Cela représente 4 années d'investissement.

III – La situation des équilibres

En 2024, tous mouvements du budget principal inclus, l'épargne, après une très forte détérioration en 2020 puis un redressement en 2021 et 2022, affiche un résultat à l'aune des contraintes intervenues depuis la fin d'année 2022.

A – De l'épargne brute à l'épargne nette

En 2024, l'épargne brute [EB] (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) s'élève à presque 140 M€, contre 226 M€ au BP2023. Pour mémoire, le taux d'épargne du Département avoisinait les 7 % en 2020 au cœur de la crise sanitaire. Il est remonté à plus de 14 % en 2022 et devrait régresser en 2023 (estimation à 9 %). Le budget 2024 présente à ce stade un taux d'épargne de 5,5 % compte tenu de l'effet de ciseaux dépenses / recettes.

L'EB permet la couverture du capital de la dette, évalué à 110 M€ en 2024.

B – La capacité d'investissement et l'emprunt d'équilibre

Avec les recettes d'investissement (55,2 M€) et un emprunt d'équilibre de 489,5 M€, le Département finance un volume d'investissement hors dette de 574,4 M€. Pour mémoire, l'emprunt d'équilibre au BP2023 était de 421 M€. Il est en voie d'être mobilisé à hauteur de 200 à 230 M€, soit environ 50%. Ainsi, compte tenu de l'analyse des tendances passées, le besoin effectif net d'emprunt devrait avoisiner les 220 M€ en 2024. Les données exposées lors des orientations budgétaires du 13 octobre dernier demeurent valides.

Libellé	2022	2023	2024	2025
Stock de dette au 1er janvier	1 660,5	1 783,7	1 906,8	2 131,7
Flux de dette nouveau	218,2	215,8	328,5	283,4
Remboursements de dette	95,0	92,6	103,7	123,3
Stock de dette au 31 décembre	1 783,7	1 906,8	2 131,7	2 291,9
Besoin de financement annuel	123,2	123,2	224,9	160,2
Endettement par habitant (€)	873	929	1 035	1 108
Solvabilité (années)	4,4	7,2	9,5	8,1

en millions d'euros - données 2023 estimées - hypothèse REGARDS n°39

Le budget 2024 a été construit de manière à répondre à plusieurs objectifs :

- faire face aux besoins des territoires tant dans les domaines obligatoires que facultatifs dans une conjoncture économique défavorable ;
- maintenir une haute qualité de service malgré les contraintes imposées par l'Etat,
- préserver une capacité d'investissement suffisante pour assurer l'avenir.

Ainsi, les volumes financiers prévus pour 2024 permettront de poursuivre

l'action en faveur des tous les publics du Département : des publics fragiles, des acteurs publics ou encore des agents économiques.

Si les charges sont en croissance en raison notamment de l'inflation persistante mais également encore de décisions nationales qui s'imposent au Département, la rationalisation des dépenses et les orientations prises par le Département permettront d'amortir les effets de la crise financière actuelle et de maintenir une solvabilité en deçà des neuf ans et préserver l'avenir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget primitif pour l'exercice 2024 : budget principal.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi huit décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Mandy GRAILLON, Mme Nicole JOULIA à Mme Corinne CHABAUD, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Danielle MILON à M. Gérard GAZAY, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, M. Denis ROSSI à M. Lionel DE CALA, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, M. Yves VIDAL à M. Jacky GERARD.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Budget primitif pour l'exercice 2024 : budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du
Département le 8 décembre 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- ✓ d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ de fixer le montant de l'emprunt d'équilibre à 489 548 045,72 € ;
- ✓ de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations d'engagement du budget primitif 2024 pour un total de 78 125 849 € ;
- ✓ de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2024 pour un total de 401 146 988,22 € ;
- ✓ de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires à 43 000 000 € ;
- ✓ de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à 219 000 000 € ;
- ✓ de préciser que le budget est adopté sans vote formel, par chapitre selon l'approche par nature fixée par la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- ✓ d'autoriser, à compter du 1^{er} janvier 2024, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des section (fonctionnement et investissement) ;

- ✓ d'autoriser, en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues, la création d'une autorisation de programme de 10 000 000 €;
- ✓ d'autoriser, en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues, la création d'une autorisation d'engagement de 1 500 000 €;
- ✓ d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe du Département une compensation de 1 035 000 € visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620 000 €) et de la santé animale (415 000 €);
- ✓ d'octroyer au LDA une subvention d'équipement de 180 000 € pour des travaux d'entretien et le renouvellement des installations techniques nécessaires pour mise en conformité et maintien de l'activité compte tenu des enjeux en matière de santé et de sécurité au travail ;
- ✓ de reverser au LDA une somme de 149 024 € correspondant à une fraction de dotation générale de décentralisation pour 2024 ;
- ✓ de prendre en charge, à travers le budget principal, les dépenses liées au transport des prélèvements vétérinaires assumés par le LDA dans le cadre de la politique départementale de soutien des éleveurs du territoire pour un montant forfaitaire de 55 000 €;
- ✓ de prendre en charge, à travers le budget principal et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail ou en congé maternité, les frais de remplacement des agents en attente de reclassement, les salaires des agents en décharge syndicale, 20 % des salaires d'agents du LDA effectuant des missions spécifiques pilotées par le Département ;
- ✓ d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD), budget annexe du Département, une somme maximale de 67 000 € correspondant au remboursement de frais de personnel;
- ✓ d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 4 000 000 €;
- ✓ d'accorder au budget annexe des ports départementaux une subvention d'investissement maximale de 750 800 € destinée à couvrir les dépenses d'investissement 2024.

Adopte à la majorité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 4

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI.

Abstentions : 8

Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

Annexe 1 : BUDGET PRIMITIF 2024 DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE PAR DÉLÉGATION

Chiffres en milliers d'euros

DÉLÉGATIONS	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	RECETTES	DÉPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	RECETTES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	26 197,7		377,6	2 703,9	1 834,0	10,0
AFFAIRES EUROPÉENNES	490,0					
AGENDA 30 - SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE - RISQUES MAJEURS	90 593,7			23 238,0	34 474,2	
AGRICULTURE	5 718,0		556,0	3 800,0	3 100,0	
AIDES AUX COMMUNES ET VIE LOCALE	1 580,0			148 500,0	95 000,0	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FINANCEMENT DES TRANSPORTS	443,6		215,6	74 665,1	26 825,0	
ANCIENS COMBATTANTS	80,0			5,0		
ASSOCIATIONS CARITATIVES ET INTERVENTIONS HUMANITAIRES	1 532,0			376,0	250,0	
BIEN-ÊTRE, SANTÉ ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES	7 040,1					
CENTRES SOCIAUX	3 020,0			80,0	100,0	
CHASSE ET PÊCHE	215,0			235,0		
COLLÈGES	59 748,1	2 400,0	4 169,0	120 278,7	77 040,4	8 040,1
CONTRÔLE DE GESTION	400,0					
CULTURE	18 202,0	650,0	617,9	4 862,0	1 485,0	
EMPLOI ET ATTRACTIVITÉ	1 780,0			1 200,0		535,7
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE	280,4			4 748,6		
ÉTANG DE BERRE	326,2			107,0		
FINANCES *	176 617,4	1 500,0	2 536 109,7	112 100,0	10 000,0	33 155,7
FORÊTS ET DOMAINES DÉPARTEMENTAUX	1 620,0		140,0	8 098,0	1 800,0	
INSERTION PROFESSIONNELLE **	501 768,3	30 890,6	9 180,3			
JEUNESSE	13 126,0	16 000,0	224,0	295,0		
LAÏCITÉ ET PROMOTION VALEURS RÉPUBLICAINES	55,0					
LOGEMENT ET FSL	8 339,8	7 264,2	351,0	18 222,0	20 560,0	530,0
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	402,0			80,0		
MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ	7 344,4	2 196,6	7,0			
MARCHÉS PUBLICS ET DSP	437,3			80,0		
MISE EN RELIEF DE LA PALÉONTOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE EN PROVENCE	215,0		220,0	480,0	500,0	
MOBILITÉ DOUCE	275,0			5 793,0	5 640,0	
PATRIMOINE, IMMOBILIER ET PATRIMOINE CULTUREL	33 910,4		4 150,0	55 709,5	31 710,4	8 632,0
PERSONNES DU BEL ÂGE **	355 887,6		57 643,0	4 364,7	2 850,0	
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	396 568,0		31 760,0	180,0		
PLAN PAUVRETÉ	4 202,1					
PMI - FAMILLE - ENFANCE	294 356,0	6 682,5	7 907,4	3 000,0	8 700,0	
POLITIQUE DE LA VILLE - NPNRU	1 809,0			3 210,0	1 500,0	
PORTS	112,5			1 556,8	500,0	
PRÉVENTION ROUTIÈRE	235,8			40,0		
PROTECTION DES MASSIFS FORESTIERS	2 414,0			1 620,0	4 000,0	
RELATIONS INTERNATIONALES	470,0					
RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ	440 000,0		7 272,0	150,0		
ROUTES	12 333,0		1 431,0	57 254,0	41 442,0	3 829,0
SÉCURITÉ, PRÉVENTION DÉLINQUANCE & RADICALISATION	11 936,4			438,0		
SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ	15 250,0	2 000,0		1 899,2	1 000,0	
SYSTÈMES D'INFORMATION ET SERVICES NUMÉRIQUES	13 842,0	8 542,0	34,0	24 000,0	30 286,0	487,0
TOURISME	4 038,8			355,0		
VIE ASSOCIATIVE	7 476,0			685,0	550,0	
VITICULTURE	55,0					
TOTAL GÉNÉRAL	2 522 743,4	78 125,8	2 662 365,3	684 389,5	401 147,0	55 219,6

* hors admissions en non-valeur et créances éteintes de la Solidarité

** dont admissions en non-valeur et créances éteintes portées par les Finances

Budget général - crédits réels - hors emprunt d'équilibre

Annexe 2 : Comparaison BP 2023-2024 - Approche par chapitre

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	LIBELLÉ CHAPITRE M52	CHAPITRE M57	LIBELLÉ CHAPITRE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
Dépenses d'investissement					958 564 272,00	989 740 527,55	3,3%
Crédits réels					721 189 420,00	684 389 527,55	-5,1%
	020	Dépenses imprévues	020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	300 000,00	-	-100,0%
	10	Dotations, fonds divers et réserves	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 347 993,00	-	-100,0%
	16	Emprunts et dettes et assimilées	16	Emprunts et dettes et assimilées	97 030 500,00	110 030 500,00	13,4%
	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 349 000,00	46 431 364,45	-1,9%
	204	Subventions d'équipement versées	204	Subventions d'équipement versées	347 206 427,00	291 091 047,18	-16,2%
	21	Immobilisations corporelles	21	Immobilisations corporelles	52 548 000,00	40 616 412,64	-22,7%
	23	Immobilisations en cours	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	173 357 500,00	192 540 203,28	11,1%
	26	Participations et créances rattachées à des participations	26	Participations et créances rattachées à des participations	-	3 450 000,00	ns
	27	Autres immobilisations financières	27	Autres immobilisations financières	2 050 000,00	230 000,00	-88,8%
Crédits d'ordre					237 374 852,00	305 351 000,00	28,6%
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 332 852,00	271 878 000,00	35,7%
	041	Opérations patrimoniales	041	Opérations patrimoniales	37 042 000,00	33 473 000,00	-9,6%
Recettes d'investissement					958 564 272,00	989 740 527,55	3,3%
Crédits réels					495 272 387,50	544 767 619,72	10,0%
	10	Dotations, fonds divers et réserves	10	Dotations, fonds divers et réserves	40 600 000,00	29 974 864,00	-26,2%
	13	Subventions d'investissement	13	Subventions d'investissement	19 314 748,00	14 653 148,00	-24,1%
	16	Emprunts et dettes et assimilées	16	Emprunts et dettes et assimilées	420 980 660,50	489 548 045,72	16,3%
	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	790 131,00	487 000,00	-38,4%
	204	Subventions d'équipement versées	204	Subventions d'équipement versées	21 000,00	21 000,00	0,0%
	27	Autres immobilisations financières	27	Autres immobilisations financières	335 848,00	846 562,00	152,1%
	024	Produits des cessions d'immobilisation	024	Produits des cessions d'immobilisation	13 230 000,00	9 237 000,00	-30,2%
Crédits d'ordre					463 291 884,50	444 972 907,83	-4,0%
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 909 653,00	369 938 000,00	1,4%
	041	Opérations patrimoniales	041	Opérations patrimoniales	37 042 000,00	33 473 000,00	-9,6%
	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	61 340 231,50	41 561 907,83	-32,2%
Dépenses de fonctionnement					2 853 473 900,00	2 934 243 349,00	2,8%
Crédits réels					2 427 224 015,50	2 522 743 441,17	3,9%
	011	Charges à caractère général	011	Charges à caractère général	165 963 310,00	175 840 516,00	6,0%
	012	Charges de personnel et frais assimilés	012	Charges de personnel et frais assimilés	415 682 365,00	440 687 588,00	6,0%
	014	Atténuations de produits	014	Atténuations de produits	77 159 000,00	77 020 000,00	-0,2%
	016	Allocation personnalisée d'autonomie	016	APA	192 507 265,00	202 715 600,00	5,3%
	017	Revenu de solidarité active	017	RSA / Régularisation de RMI	533 562 672,00	519 899 700,00	-2,6%
	022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	200 000,00	-	-100,0%
	65	Autres charges de gestion courante	65	Autres charges de gestion courante	1 013 107 655,50	1 057 241 837,17	4,4%
	6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	996 000,00	985 000,00	-1,1%
	66	Charges financières	66	Charges financières	26 275 000,00	45 050 000,00	71,5%
	67	Charges exceptionnelles	67	Autres charges de gestion courante	983 248,00	1 035 700,00	5,3%
	68	Dotations aux provisions	68	Charges spécifiques	787 500,00	767 500,00	-2,5%
					-	1 500 000,00	ns
Crédits d'ordre					426 249 884,50	411 499 907,83	-3,5%
	023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	61 340 231,50	41 561 907,83	-32,2%
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	364 909 653,00	369 938 000,00	1,4%
Recettes de fonctionnement					2 853 473 900,00	2 934 243 349,00	2,8%
Crédits réels					2 653 141 048,00	2 662 365 349,00	0,3%
	013	Atténuations de charges	013	Atténuations de charges	880 000,00	1 100 000,00	25,0%
	016	Allocation personnalisée d'autonomie	016	APA	87 710 000,00	89 750 000,00	2,3%
	017	Revenu de solidarité active	017	RSA / Régularisation de RMI	21 981 000,00	22 580 270,00	2,7%
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 001 770,00	3 355 250,00	11,8%
	73	Impôts et taxes	73	Impôts et taxes	1 848 886 000,00	1 841 600 000,00	-0,4%
	731	Impositions directes	731	Fiscalité locale	163 324 612,00	164 824 612,00	0,9%
	74	Dotations, subventions et participations	74	Dotations et participations	423 484 992,00	428 023 578,00	1,1%
	75	Autres produits de gestion courante	75	Autres produits de gestion courante	170 000,00	170 000,00	0,0%
	75	Autres produits de gestion courante	75	Autres produits de gestion courante	86 146 024,00	88 587 639,00	2,8%
	76	Produits financiers	76	Produits financiers	5 001 000,00	5 851 000,00	17,0%
	77	Produits exceptionnels	77	Autres produits de gestion courante	12 372 650,00	16 352 000,00	32,2%
					183 000,00	171 000,00	-6,6%
Crédits d'ordre					200 332 852,00	271 878 000,00	35,7%
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 332 852,00	271 878 000,00	35,7%
TOTAL DÉPENSES					3 812 038 172,00	3 923 983 876,55	2,9%
TOTAL RECETTES					3 812 038 172,00	3 923 983 876,55	2,9%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
Dépenses d'investissement						958 564 272,00	989 740 527,55	3,3%
Crédits réels						721 189 420,00	684 389 527,55	-5,1%
	020	020	020	020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	300 000,00	-	-100,0%
	Total 020					300 000,00	-	-100,0%
	10	1068	10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 347 993,00	-	-100,0%
	Total 10					1 347 993,00	-	-100,0%
	16	16311	16	16311	Emprunts obligataires remboursables in fine	10 000 000,00	10 000 000,00	0,0%
	16	1641	16	1641	Emprunts en euros	87 000 000,00	100 000 000,00	14,9%
	16	165	16	165	Dépôts et cautionnements reçus	30 500,00	30 500,00	0,0%
	Total 16					97 030 500,00	110 030 500,00	13,4%
	20	2031	20	2031	Frais d'études	38 445 000,00	38 725 364,45	0,7%
	20	2033	20	2033	Frais d'insertion	80 000,00	80 000,00	0,0%
	20	2051	20	2051	Concessions et droits similaires	8 824 000,00	7 626 000,00	-13,6%
	Total 20					47 349 000,00	46 431 364,45	-1,9%
	204	204111	204	2324	Subventions d'équipement versées	-	95 000,00	ns
	204	204113	204	2324	Subventions d'équipement versées	6 814 225,00	4 600 000,00	-32,5%
	204	204122	204	2324	Subventions d'équipement versées	150 000,00	75 000,00	-50,0%
	204	204132	204	2324	Subventions d'équipement versées	53 000,00	20 000,00	-62,3%
	204	204133	204	2324	Subventions d'équipement versées	16 000,00	18 000,00	12,5%
	204	204141	204	2324	Subventions d'équipement versées	17 199 843,00	11 679 000,00	-32,2%
	204	204142	204	2041412	Bâtiments et installations	900 000,00	1 200 000,00	33,3%
	204	204142	204	2324	Subventions d'équipement versées	219 991 640,00	184 237 000,00	-16,3%
	204	204143	204	2324	Subventions d'équipement versées	11 588 375,00	12 258 600,00	5,8%
	204	204161	204	2324	Subventions d'équipement versées	1 381 000,00	400 000,00	-97,1%
	204	204162	204	20415342	Bâtiments et installations	1 352 410,00	750 800,00	-44,5%
	204	204162	204	2324	Subventions d'équipement versées	3 403 000,00	-	-100,0%
	204	204163	204	2324	Subventions d'équipement versées	3 427 700,00	4 810 300,00	40,3%
	204	2041781	204	20415331	Biens mobiliers, matériel et études	267 689,40	109 435,00	-59,1%
	204	2041781	204	2041781	Biens mobiliers, matériel et études	9 979 886,00	10 000 000,00	0,2%
	204	2041782	204	20415332	Bâtiments et installations	5 164 961,60	2 985 309,00	-42,2%
	204	2041782	204	2324	Subventions d'équipement versées	910 114,00	320 000,00	-64,8%
	204	2041783	204	2324	Subventions d'équipement versées	3 966 000,00	5 570 000,00	40,4%
	204	204181	204	204181	Biens mobiliers, matériel et études	298 992,01	240 000,00	-19,7%
	204	204181	204	2324	Subventions d'équipement versées	1 553 306,00	1 553 552,00	0,0%
	204	204182	204	204182	Bâtiments et installations	310 000,00	998 654,63	222,1%
	204	204182	204	2324	Subventions d'équipement versées	4 405 194,00	2 201 750,00	-50,0%
	204	204183	204	2324	Subventions d'équipement versées	9 741 007,99	11 393 236,00	17,0%
	204	20421	204	20421	Biens mobiliers, matériel et études	9 695 013,50	3 063 220,63	-68,4%
	204	20421	204	2324	Subventions d'équipement versées	6 230 432,00	6 430 979,00	3,2%
	204	20422	204	20422	Bâtiments et installations	7 000 000,00	7 570 000,00	8,1%
	204	20422	204	2324	Subventions d'équipement versées	10 807 071,50	8 493 210,92	-21,4%
	204	20423	204	20423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	880 000,00	-	-100,0%
	204	20423	204	2324	Subventions d'équipement versées	8 079 566,00	8 178 000,00	1,2%
	204	20431	204	20431	Biens mobiliers, matériel et études	1 640 000,00	2 200 000,00	34,1%
	Total 204					347 206 427,00	291 091 047,18	-16,2%
	21	2111	21	2111	Terrains nus	1 700 000,00	1 700 000,00	0,0%
	21	2117	21	2117	Bois et forêts	1 500 000,00	1 635 000,00	9,0%
	21	2121	21	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000,00	25 000,00	0,0%
	21	2128	21	2128	Autres agencements et aménagements	2 248 000,00	4 551 908,64	102,5%
	21	21311	21	21311	Bâtiments administratifs	7 450 000,00	-	-100,0%
	21	21312	21	21312	Bâtiments scolaires	500 000,00	800 000,00	60,0%
	21	21313	21	21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	-	2 150 000,00	ns
	21	2151	21	2151	Réseaux de voirie	2 010 000,00	1 020 000,00	-49,3%
	21	2157	21	215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 352 000,00	1 747 000,00	29,2%
	21	2157	21	21578	Autre matériel technique	32 000,00	33 000,00	3,1%
	21	216	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	60 000,00	60 000,00	0,0%
	21	216	21	21611	Biens sous-jacents	3 000,00	-	-100,0%
	21	216	21	21621	Biens sous-jacents	155 000,00	370 000,00	138,7%
	21	2181	21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	195 000,00	160 000,00	-17,9%
	21	2182	21	21828	Autres matériels de transport	3 352 000,00	3 491 000,00	4,1%
	21	21831	21	21831	Matériel informatique scolaire	22 958 000,00	16 111 480,00	-29,8%
	21	21838	21	21838	Autre matériel informatique	3 136 000,00	3 240 000,00	3,3%
	21	21841	21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 020 000,00	221 024,00	-78,3%
	21	21848	21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 920 000,00	705 000,00	-63,3%
	21	2185	21	2185	Matériel de téléphonie	304 000,00	357 000,00	17,4%
	21	2188	21	2188	Autres	2 628 000,00	2 239 000,00	-14,8%
	Total 21					52 548 000,00	40 616 412,64	-22,7%
	23	231311	23	2313	Constructions	14 000 000,00	31 294 000,00	123,5%
	23	231312	23	2313	Constructions	12 860 000,00	11 641 000,00	-9,5%
	23	231313	23	2313	Constructions	10 519 500,00	6 409 000,00	-39,1%
	23	231314	23	2313	Constructions	1 307 000,00	1 030 000,00	-21,2%
	23	231318	23	2313	Constructions	11 409 000,00	18 182 000,00	59,4%
	23	23151	23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	50 192 000,00	48 958 000,00	-2,5%
	23	2316	23	2316	Restauration des biens historiques et culturels	275 000,00	305 000,00	10,9%
	23	2317312	23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	56 835 000,00	64 578 790,00	13,6%
	23	2317318	23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5 000,00	20 000,00	300,0%
	23	23181	23	2318	Autres immobilisations corporelles	500 000,00	160 000,00	-68,0%
	23	23182	23	2318	Autres immobilisations corporelles	-	658 941,00	ns
	23	237	23	237	Avances versées s/commandes d'immobilisations incorporelles	55 000,00	50 000,00	-9,1%
	23	238	23	238	Avances versées s/commandes d'immobilisations corporelles	15 400 000,00	9 253 472,28	-40,3%
	Total 23					173 357 500,00	192 540 203,28	11,1%
	26	261	26	261	Titres de participation	-	3 450 000,00	ns
	Total 26					-	3 450 000,00	ns
	27	2743	27	2743	Prêts au personnel	150 000,00	150 000,00	0,0%
	27	2748	27	2748	Autres prêts	1 900 000,00	80 000,00	-95,8%
	Total 27					2 050 000,00	230 000,00	-88,8%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
Crédits d'ordre						237 374 852,00	305 351 000,00	28,6%
040	13911	040	13911	13911	État et établissements nationaux	540 000,00	794 000,00	47,0%
040	13912	040	13912	13912	Régions	252 000,00	255 000,00	1,2%
040	13914	040	139141	139141	Communes membres du GFP	62 000,00	62 000,00	0,0%
040	13916	040	13916	13916	Autres établissements publics locaux	27 000,00	27 000,00	0,0%
040	139172	040	139172	139172	FEDER	91 000,00	99 000,00	8,8%
040	13918	040	13918	13918	Autres	5 000,00	5 000,00	0,0%
040	13931	040	139311	139311	DGE	408 000,00	383 000,00	-6,1%
040	13932	040	1393121	1393121	Dotation départementale d'équipement des collèges	7 920 000,00	7 920 000,00	0,0%
040	13936	040	139313	139313	Dotation de soutien à l'investissement des départements	55 000,00	333 000,00	505,5%
040	198	040	198	198	Neutralisation des amortissements	190 972 852,00	262 000 000,00	37,2%
Total 040						200 332 852,00	271 878 000,00	35,7%
041	2031	041	2031	2031	Frais d'études	-	10 000,00	ns
041	204411	041	204411	204411	Biens mobiliers, matériel et études	27 242 000,00	23 978 000,00	-12,0%
041	2128	041	2128	2128	Autres agencements et aménagements	200 000,00	100 000,00	-50,0%
041	21312	041	21312	21312	Bâtiments scolaires	-	100 000,00	ns
041	21838	041	21838	21838	Autre matériel informatique	-	300 000,00	ns
041	231311	041	2313	2313	Constructions	500 000,00	100 000,00	-80,0%
041	231312	041	2313	2313	Constructions	1 200 000,00	1 205 000,00	0,4%
041	231313	041	2313	2313	Constructions	100 000,00	50 000,00	-50,0%
041	231314	041	2313	2313	Constructions	100 000,00	50 000,00	-50,0%
041	231318	041	2313	2313	Constructions	800 000,00	50 000,00	-93,8%
041	23151	041	2315	2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 000 000,00	2 200 000,00	10,0%
041	2317312	041	2317	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	4 900 000,00	2 010 000,00	-59,0%
041	261	041	261	261	Titres de participation	-	3 320 000,00	ns
Total 041						37 042 000,00	33 473 000,00	-9,6%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
Recettes d'investissement						958 564 272,00	989 740 527,55	3,3%
Crédits réels						495 272 387,50	544 767 619,72	10,0%
	024	024	024	024	Produit des cessions d'immobilisations	13 230 000,00	9 237 000,00	-30,2%
	Total 024					13 230 000,00	9 237 000,00	-30,2%
	10	10222	10	10222	F.C.T.V.A.	40 600 000,00	29 974 864,00	-26,2%
	Total 10					40 600 000,00	29 974 864,00	-26,2%
	13	1311	13	1311	État et établissements nationaux	5 850 000,00	30 000,00	-99,5%
	13	1311	13	1318	Autres	480 000,00	-	-100,0%
	13	1312	13	1312	Régions	28 000,00	40 000,00	42,9%
	13	13172	13	13172	FEDER	84 000,00	30 000,00	-64,3%
	13	1318	13	1318	Autres	5 000,00	5 000,00	0,0%
	13	1321	13	1321	État et établissements nationaux	695 600,00	490 000,00	-29,6%
	13	1322	13	1322	Régions	487 000,00	-	-100,0%
	13	1323	13	1323	Départements	28 000,00	28 000,00	0,0%
	13	1324	13	13241	Communes membres du GFP	1 734 000,00	2 962 000,00	70,8%
	13	1328	13	1328	Autres	4 000,00	149 000,00	3625,0%
	13	1332	13	133121	Dotation départementale d'équipement des collèges	7 919 148,00	7 919 148,00	0,0%
	13	1336	13	13313	Dotation de soutien à l'investissement des départements	1 500 000,00	2 500 000,00	66,7%
	13	1345	13	1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	500 000,00	500 000,00	0,0%
	Total 13					19 314 748,00	14 653 148,00	-24,1%
	16	16311	16	16311	Emprunts obligataires remboursables in fine	100 000,00	100 000 000,00	99900,0%
	16	1641	16	1641	Emprunts en euros	420 880 660,50	389 548 045,72	-7,4%
	Total 16					420 980 660,50	489 548 045,72	16,3%
	20	2031	20	2031	Frais d'études	582 000,00	374 000,00	-35,7%
	20	2051	20	2051	Concessions et droits similaires	208 131,00	113 000,00	-45,7%
	Total 20					790 131,00	487 000,00	-38,4%
	204	20422	204	20422	Bâtiments et installations	20 000,00	20 000,00	0,0%
	204	20431	204	20431	Biens mobiliers, matériel et études	1 000,00	1 000,00	0,0%
	Total 204					21 000,00	21 000,00	0,0%
	27	2743	27	2743	Prêts au personnel	100 000,00	100 000,00	0,0%
	27	2748	27	2748	Autres prêts	155 000,00	665 714,00	329,5%
	27	27638	27	27638	Autres établissements publics	80 848,00	80 848,00	0,0%
	Total 27					335 848,00	846 562,00	152,1%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
Crédits d'ordre						463 291 884,50	444 972 907,83	-4,0%
	021	021	021	021	Virement de la section de fonctionnement	61 340 231,50	41 561 907,83	-32,2%
	Total 021					61 340 231,50	41 561 907,83	-32,2%
040	169	040	169	169	Primes de remboursement des obligations	17 653,00	-	-100,0%
040	28031	040	28031	28031	Frais d'études	20 000 000,00	22 676 000,00	13,4%
040	28033	040	28033	28033	Frais d'insertion	567 000,00	584 000,00	3,0%
040	2804111	040	2804111	2804111	Biens mobiliers, matériel et études	812 000,00	669 000,00	-17,6%
040	2804112	040	2804112	2804112	Bâtiments et installations	12 470 000,00	7 838 000,00	-37,1%
040	2804113	040	2804113	2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt national	8 153 000,00	8 228 000,00	0,9%
040	2804122	040	2804122	2804122	Bâtiments et installations	1 095 000,00	1 011 000,00	-7,7%
040	2804132	040	2804132	2804132	Bâtiments et installations	889 000,00	886 000,00	-0,3%
040	2804133	040	2804133	2804133	Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 000,00	1 000,00	0,0%
040	2804141	040	2804141	2804141	Biens mobiliers, matériel et études	31 096 000,00	31 871 000,00	2,5%
040	2804142	040	2804142	2804142	Bâtiments et installations	108 179 000,00	106 778 000,00	-1,3%
040	2804143	040	2804143	2804143	Projets d'infrastructures d'intérêt national	4 383 000,00	4 484 000,00	2,3%
040	2804161	040	280415341	280415341	Biens mobiliers, matériel et études	4 468 000,00	4 206 000,00	-5,9%
040	2804162	040	280415342	280415342	Bâtiments et installations	2 370 000,00	2 462 000,00	3,9%
040	2804163	040	280415343	280415343	Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 157 000,00	1 229 000,00	6,2%
040	28041721	040	280415321	280415321	Biens mobiliers, matériel et études	26 000,00	23 000,00	-11,5%
040	28041722	040	280415322	280415322	Bâtiments et installations	32 000,00	33 000,00	3,1%
040	28041781	040	280415331	280415331	Biens mobiliers, matériel et études	9 027 000,00	8 905 000,00	-1,4%
040	28041782	040	280415332	280415332	Bâtiments et installations	5 928 000,00	6 042 000,00	1,9%
040	28041783	040	280415333	280415333	Projets d'infrastructures d'intérêt national	5 600 000,00	4 448 000,00	-20,6%
040	2804181	040	2804181	2804181	Biens mobiliers, matériel et études	1 597 000,00	1 453 000,00	-9,0%
040	2804182	040	2804182	2804182	Bâtiments et installations	2 641 000,00	2 745 000,00	3,9%
040	2804183	040	2804183	2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	7 215 000,00	5 888 000,00	-18,4%
040	280421	040	280421	280421	Biens mobiliers, matériel et études	24 231 000,00	24 234 000,00	0,0%
040	280422	040	280422	280422	Bâtiments et installations	7 806 000,00	8 306 000,00	6,4%
040	280423	040	280423	280423	Projets d'infrastructures d'intérêt national	1 538 000,00	1 693 000,00	10,1%
040	280431	040	280431	280431	Biens mobiliers, matériel et études	2 306 000,00	2 032 000,00	-11,9%
040	280432	040	280432	280432	Bâtiments et installations	466 000,00	352 000,00	-24,5%
040	2804411	040	2804411	2804411	Biens mobiliers, matériel et études	4 603 000,00	9 171 000,00	99,2%
040	2804412	040	2804412	2804412	Bâtiments et installations	160 000,00	160 000,00	0,0%
040	2804421	040	2804421	2804421	Biens mobiliers, matériel et études	16 000,00	1 000,00	-93,8%
040	2804422	040	2804422	2804422	Bâtiments et installations	1 000,00	16 000,00	1500,0%
040	28051	040	2805	2805	Concessions et droits similaires	6 593 000,00	9 891 000,00	50,0%
040	28121	040	28121	28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	32 000,00	33 000,00	3,1%
040	28128	040	28128	28128	Autres agencements et aménagements	348 000,00	348 000,00	0,0%
040	281311	040	281311	281311	Bâtiments administratifs	8 080 000,00	8 518 000,00	5,4%
040	281312	040	281312	281312	Bâtiments scolaires	27 690 000,00	28 356 000,00	2,4%
040	281313	040	281313	281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	3 462 000,00	3 389 000,00	-2,1%
040	281314	040	281314	281314	Bâtiments culturels et sportifs	932 000,00	1 053 000,00	13,0%
040	281318	040	281318	281318	Autres bâtiments publics	1 266 000,00	1 856 000,00	46,6%
040	281321	040	281321	281321	Immeubles de rapport	120 000,00	120 000,00	0,0%
040	281328	040	281328	281328	Autres bâtiments privés	2 000,00	2 000,00	0,0%
040	281351	040	281351	281351	Bâtiments publics	787 000,00	616 000,00	-21,7%
040	28157	040	2815731	2815731	Matériel roulant	1 499 000,00	1 755 000,00	17,1%
040	2817312	040	2817312	2817312	Bâtiments scolaires	13 154 000,00	15 498 000,00	17,8%
040	2817313	040	2817313	2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 000,00	5 000,00	400,0%
040	2817318	040	2817318	2817318	Autres bâtiments publics	106 000,00	134 000,00	26,4%
040	281788	040	281788	281788	Autres	1 000,00	-	-100,0%
040	28181	040	28181	28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	554 000,00	570 000,00	2,9%
040	28182	040	281828	281828	Autres matériels de transport	2 605 000,00	3 246 000,00	24,6%
040	281831	040	281831	281831	Matériel informatique scolaire	8 925 000,00	5 428 000,00	-39,2%
040	281838	040	281838	281838	Autre matériel informatique	4 556 000,00	4 698 000,00	3,1%
040	281848	040	281848	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	596 000,00	865 000,00	45,1%
040	28185	040	28185	28185	Matériel de téléphonie	226 000,00	223 000,00	-1,3%
040	28188	040	28188	28188	Autres	1 224 000,00	1 609 000,00	31,5%
040	4815	040	4815	4815	Recettes liées à la crise sanitaire Covid-19	13 300 000,00	13 300 000,00	0,0%
	Total 040					364 909 653,00	369 938 000,00	1,4%
041	2031	041	2031	2031	Frais d'études	-	3 000 000,00	ns
041	2033	041	2033	2033	Frais d'insertion	-	15 000,00	ns
041	21831	041	21831	21831	Matériel informatique scolaire	25 375 000,00	22 958 000,00	-9,5%
041	21841	041	21841	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 867 000,00	1 020 000,00	-45,4%
041	237	041	237	237	Avances versées s/commandes d'immobilisations incorporelles	-	10 000,00	ns
041	238	041	238	238	Avances versées s/commandes d'immobilisations corporelles	9 800 000,00	3 150 000,00	-67,9%
041	269	041	269	269	Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	-	1 520 000,00	ns
041	2748	041	2748	2748	Autres prêts	-	1 800 000,00	ns
	Total 041					37 042 000,00	33 473 000,00	-9,6%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
Dépenses de fonctionnement						2 853 473 900,00	2 934 243 349,00	2,8%
Crédits réels						2 427 224 015,50	2 522 743 441,17	3,9%
011	6042	011	6042		Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	380 000,00	325 000,00	-14,5%
011	60611	011	60611		Eau et assainissement	240 000,00	305 000,00	27,1%
011	60612	011	60612		Énergie - Électricité	17 710 100,00	22 320 500,00	26,0%
011	60621	011	60621		Combustibles	137 000,00	137 000,00	0,0%
011	60622	011	60622		Carburants	1 910 500,00	2 014 000,00	5,4%
011	60623	011	60623		Alimentation	2 439 500,00	2 500 300,00	2,5%
011	60628	011	60628		Autres fournitures non stockées	617 620,00	733 500,00	18,8%
011	60631	011	60631		Fournitures d'entretien	422 500,00	448 500,00	6,2%
011	60632	011	60632		Fournitures de petit équipement	733 415,00	624 100,00	-14,9%
011	60633	011	60633		Fournitures de voirie	91 000,00	111 000,00	22,0%
011	60636	011	60636		Habillement et vêtements de travail	1 302 000,00	1 272 000,00	-2,3%
011	6064	011	6064		Fournitures administratives	1 259 632,00	1 158 620,00	-8,0%
011	6065	011	6065		Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque)	322 500,00	297 100,00	-7,9%
011	60661	011	60661		Médicaments	225 500,00	275 000,00	22,0%
011	60662	011	60662		Vaccins et sérums	350 500,00	400 000,00	14,1%
011	60668	011	60668		Autres produits pharmaceutiques	767 000,00	598 000,00	-22,0%
011	6067	011	6067		Fournitures scolaires	1 300 000,00	1 360 000,00	4,6%
011	6068	011	6068		Autres matières et fournitures.	2 622 050,00	2 736 050,00	4,3%
011	611	011	611		Contrats de prestations de services	9 420 000,00	9 780 850,00	3,8%
011	6122	011	61228		Autres	332,00	450,00	35,5%
011	6132	011	6132		Locations immobilières	9 233 000,00	9 875 000,00	7,0%
011	6135	011	61351		Matériel roulant	3 000,00	3 000,00	0,0%
011	6135	011	61358		Autres	1 826 705,00	1 881 000,00	3,0%
011	614	011	614		Charges locatives et de copropriété	2 170 332,00	2 270 200,00	4,6%
011	61521	011	61521		Terrains	487 500,00	496 000,00	1,7%
011	615221	011	615221		Bâtiments publics	3 032 500,00	2 665 000,00	-12,1%
011	615231	011	615231		Voies	7 117 000,00	6 821 000,00	-4,2%
011	615232	011	615232		Réseaux	290 000,00	290 000,00	0,0%
011	61524	011	61524		Bois et forêts	300 000,00	188 000,00	-37,3%
011	61551	011	61551		Matériel roulant	1 357 026,00	1 405 000,00	3,5%
011	61558	011	61558		Autres biens mobiliers	316 000,00	312 000,00	-1,3%
011	6156	011	6156		Maintenance	13 400 330,00	13 647 800,00	1,8%
011	6161	011	6161		Multirisques	1 438 083,00	2 089 100,00	45,3%
011	6162	011	6162		Assurance obligatoire dommage-construction	240 000,00	368 000,00	53,3%
011	6168	011	6168		Autres	620 000,00	630 000,00	1,6%
011	617	011	617		Études et recherches	813 000,00	809 000,00	-0,5%
011	6182	011	6182		Documentation générale et technique	630 423,00	635 400,00	0,8%
011	6183	011	6183		Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)	-	400 000,00	ns
011	6184	011	6184		Versements à des organismes de formation	1 487 000,00	1 692 000,00	13,8%
011	6185	011	6185		Frais de colloques et séminaires	42 500,00	46 500,00	9,4%
011	6188	011	6188		Autres frais divers	866 660,00	680 000,00	-21,5%
011	6188	011	6282		Frais de gardiennage	-	9 000,00	ns
011	62261	011	62261		Honoraires médicaux et paramédicaux	2 778 620,00	2 788 317,00	0,3%
011	62268	011	62268		Autres honoraires, conseils...	2 656 240,00	2 647 910,00	-0,3%
011	6227	011	6227		Frais d'actes et de contentieux	778 000,00	743 000,00	-4,5%
011	6228	011	611		Contrats de prestations de services	50 000,00	50 000,00	0,0%
011	6228	011	6228		Divers	20 648 400,00	22 107 370,00	7,1%
011	6231	011	6231		Annonces et insertions	2 813 000,00	2 868 500,00	2,0%
011	6232	011	6232		Fêtes et cérémonies	1 444 000,00	1 424 400,00	-1,4%
011	6233	011	6233		Foires et expositions	1 178 209,00	1 309 000,00	11,1%
011	6234	011	6234		Réceptions	4 000,00	4 000,00	0,0%
011	6236	011	6236		Catalogues et imprimés et publications	3 024 832,00	2 475 620,00	-18,2%
011	6238	011	6238		Divers	5 228 000,00	5 868 000,00	12,2%
011	6241	011	6241		Transports de biens	71 000,00	113 000,00	59,2%
011	6245	011	6245		Transports de personnes extérieures à la collectivité	8 250 100,00	7 176 500,00	-13,0%
011	6247	011	6247		Transports collectifs du personnel	604 000,00	604 000,00	0,0%
011	6248	011	6248		Divers	120 000,00	140 000,00	16,7%
011	6251	011	6251		Voyages, déplacements et missions	2 830 746,00	3 040 804,00	7,4%
011	6255	011	6255		Frais de déménagement	10 000,00	10 000,00	0,0%
011	6261	011	6261		Frais d'affranchissement	1 867 498,00	1 901 050,00	1,8%
011	6262	011	6262		Frais de télécommunications	4 670 328,00	4 639 200,00	-0,7%
011	627	011	627		Services bancaires et assimilés.	742 664,00	566 100,00	-23,8%
011	6281	011	6281		Concours divers (cotisations...)	287 300,00	297 000,00	3,4%
011	6282	011	6282		Frais de gardiennage	6 627 000,00	7 418 350,00	11,9%
011	6283	011	6283		Frais de nettoyage des locaux	7 876 500,00	8 833 000,00	12,1%
011	62878	011	62878		A des tiers	1 290 000,00	1 220 000,00	-5,4%
011	6288	011	6288		Autres	823 165,00	1 526 700,00	85,5%
011	63512	011	63512		Taxes foncières	695 000,00	708 625,00	2,0%
011	63513	011	63513		Autres impôts locaux	177 000,00	225 000,00	27,1%
011	6355	011	6355		Taxes et impôts sur les véhicules	5 000,00	5 500,00	10,0%
011	6358	011	6358		Autres droits	500,00	12 600,00	2420,0%
011	637	011	637		Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	490 000,00	507 000,00	3,5%
Total 011						165 963 310,00	175 840 516,00	6,0%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
	012	6215	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	500 000,00	250 000,00	-50,0%
	012	6218	012	6218	Autre personnel extérieur	637 000,00	600 000,00	-5,8%
	012	6331	012	6331	Versement mobilité	4 033 000,00	4 092 000,00	1,5%
	012	6333	012	6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	332,00	400,00	20,5%
	012	6336	012	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	2 039 000,00	1 932 500,00	-5,2%
	012	64111	012	64111	Rémunération principale	172 701 330,00	182 773 000,00	5,8%
	012	64112	012	64112	SFT supplément familial de traitement/IR indemnité de résidence	6 605 000,00	6 396 000,00	-3,2%
	012	64113	012	64113	NBI	3 877 000,00	3 830 000,00	-1,2%
	012	64114	012	supprimé	-	90 000,00	-	-100,0%
	012	64118	012	64118	Autres indemnités	62 649 000,00	71 636 500,00	14,3%
	012	64121	012	64121	Rémunération principale	13 795 000,00	14 337 428,00	3,9%
	012	64123	012	64123	Indemnités d'attente	115 000,00	320 000,00	178,3%
	012	64126	012	64126	Indemnités de licenciement	145 000,00	145 000,00	0,0%
	012	64128	012	64128	Autres indemnités	5 094 200,00	5 150 000,00	1,1%
	012	64131	012	64131	Rémunérations	21 480 000,00	23 950 000,00	11,5%
	012	64134	012	supprimé	-	22 000,00	-	-100,0%
	012	64136	012	64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	132 000,00	234 000,00	77,3%
	012	64138	012	64138	Primes et autres indemnités	-	154 800,00	ns
	012	6414	012	6414	Personnel rémunéré à la vacation	-	1 251 500,00	ns
	012	64141	012	supprimé	-	1 365 000,00	-	-100,0%
	012	6417	012	6417	Apprentis	-	870 000,00	ns
	012	64171	012	supprimé	-	523 000,00	-	-100,0%
	012	64172	012	supprimé	-	1 000,00	-	-100,0%
	012	6451	012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	43 218 320,00	43 601 000,00	0,9%
	012	6453	012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	58 766 494,00	59 891 300,00	1,9%
	012	6456	012	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 105 000,00	1 020 000,00	-7,7%
	012	6458	012	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	2 701 700,00	3 701 700,00	37,0%
	012	6473	012	64731	Versées directement	1 415 000,00	1 370 000,00	-3,2%
	012	6475	012	6475	Médecine du travail, pharmacie	460 749,00	455 900,00	-1,1%
	012	6478	012	6478	Autres charges sociales diverses	12 020 000,00	12 530 000,00	4,2%
	012	64831	012	6488	Autres	6 640,00	500,00	-92,5%
	012	6488	012	6488	Autres	184 600,00	194 060,00	5,1%
	Total 012					415 682 365,00	440 687 588,00	6,0%
	014	73914	014	739224	Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée	902 000,00	-	-100,0%
	014	73926	014	7392251	Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des D	76 257 000,00	77 000 000,00	1,0%
	014	73928	014	73928	Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	-	10 000,00	ns
	014	7398	014	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	-	10 000,00	ns
	Total 014					77 159 000,00	77 020 000,00	-0,2%
	016	6228	016	6228	Divers	80 000,00	80 000,00	0,0%
	016	6251	016	6251	Voyages, déplacements et missions	140 265,00	145 600,00	3,8%
	016	6331	016	6331	Versement mobilité	60 000,00	65 000,00	8,3%
	016	6336	016	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	26 000,00	25 000,00	-3,8%
	016	64111	016	64111	Rémunération principale	2 900 000,00	2 600 000,00	-10,3%
	016	64112	016	64112	SFT supplément familial de traitement/IR indemnité de résidence	112 000,00	97 000,00	-13,4%
	016	64113	016	64113	NBI	100 000,00	90 000,00	-10,0%
	016	64118	016	64118	Autres indemnités	700 000,00	720 000,00	2,9%
	016	64131	016	64131	Rémunérations	60 000,00	30 000,00	-50,0%
	016	6414	016	6414	Personnel rémunéré à la vacation	-	500 000,00	ns
	016	64141	016	supprimé	-	480 000,00	-	-100,0%
	016	6451	016	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	430 000,00	430 000,00	0,0%
	016	6453	016	6453	Cotisations aux caisses de retraite	900 000,00	920 000,00	2,2%
	016	6456	016	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	20 000,00	25 000,00	25,0%
	016	6488	016	6488	Autres	1 000,00	1 000,00	0,0%
	016	6511411	016	6511411	APA	105 669 000,00	105 135 000,00	-0,5%
	016	6511412	016	6511412	APA - Dotation qualité	-	4 710 000,00	ns
	016	651142	016	651142	APA à domicile versée au bénéficiaire	14 777 000,00	15 725 000,00	6,4%
	016	651143	016	651143	APA versée au bénéficiaire en établissement	7 670 000,00	7 351 000,00	-4,2%
	016	651144	016	651144	APA versée à l'établissement	58 362 000,00	64 046 000,00	9,7%
	016	6541	016	6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	0,0%
	016	673	016	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	0,0%
	Total 016					192 507 265,00	202 715 600,00	5,3%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
	017	6218	017	6218	Autre personnel extérieur	793 468,00	829 645,00	4,6%
	017	62268	017	62268	Autres honoraires, conseils...	5 572 675,51	10 462 350,05	87,7%
	017	6251	017	6251	Voyages, déplacements et missions	50 672,00	52 080,00	2,8%
	017	6331	017	6331	Versement mobilité	160 000,00	170 000,00	6,3%
	017	6336	017	6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction	80 000,00	80 000,00	0,0%
	017	64111	017	64111	Rémunération principale	6 900 000,00	6 400 000,00	-7,2%
	017	64112	017	64112	SFT supplément familial de traitement/IR indemnité de résidence	300 000,00	265 000,00	-11,7%
	017	64113	017	64113	NBI	200 000,00	200 000,00	0,0%
	017	64118	017	64118	Autres indemnités	2 245 000,00	2 320 000,00	3,3%
	017	64131	017	64131	Rémunérations	690 000,00	650 000,00	-5,8%
	017	64138	017	64138	Primes et autres indemnités	-	2 200,00	ns
	017	6451	017	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 400 000,00	1 400 000,00	0,0%
	017	6453	017	6453	Cotisations aux caisses de retraite	2 400 000,00	2 400 000,00	0,0%
	017	6456	017	6456	Versement au F.N.C du supplément familial	29 000,00	30 000,00	3,4%
	017	6488	017	6488	Autres	10 000,00	10 000,00	0,0%
	017	65171	017	65171	RSA - Versements pour allocations forfaitaires	404 000 000,00	400 000 000,00	-1,0%
	017	65172	017	65172	RSA - Versements pour allocations forfaitaires majorées	70 000 000,00	60 000 000,00	-14,3%
	017	6518	017	65181	Primes, dots	3 000 000,00	2 800 000,00	-6,7%
	017	6541	017	6541	Créances admises en non-valeur	2 500 000,00	2 500 000,00	0,0%
	017	6542	017	6542	Créances éteintes	100 000,00	100 000,00	0,0%
	017	65661	017	65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	8 667 525,00	8 000 000,00	-7,7%
	017	6568	017	6568	Autres participations	30 000,00	-	-100,0%
	017	65734	017	657358	Autres groupements	279 900,00	347 268,51	24,1%
	017	65737	017	657351	GFP de rattachement	3 747 100,00	3 986 919,94	6,4%
	017	65737	017	657362	CCAS	1 960 000,00	1 965 000,00	0,3%
	017	65737	017	657363	à caractère administratif	53 973,00	162 583,50	201,2%
	017	65738	017	657382	Organismes publics divers	10 000,00	-	-100,0%
	017	6574	017	65748	Autres personnes de droit privé	16 568 358,49	13 121 653,00	-20,8%
	017	6577	017	6577	Remises gracieuses	110 000,00	110 000,00	0,0%
	017	65888	017	65888	Autres	1 355 000,00	1 185 000,00	-12,5%
	017	673	017	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	350 000,00	350 000,00	0,0%
	Total 017					533 562 672,00	519 899 700,00	-2,6%
	022	022	022	022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	200 000,00	-	-100,0%
	Total 022					200 000,00	-	-100,0%
	65	65111	65	65111	Famille et enfance	5 600 000,00	5 750 000,00	2,7%
	65	6511211	65	6511211	Prestation de compensation du handicap - plus de 20 ans	122 494 000,00	126 190 000,00	3,0%
	65	6511212	65	6511212	Prestation de compensation du handicap - moins de 20 ans	25 149 000,00	30 210 000,00	20,1%
	65	651122	65	651122	Allocation compensatrice tierce personne	9 560 000,00	9 380 000,00	-1,9%
	65	651128	65	651128	Autres	75 000,00	75 000,00	0,0%
	65	65113	65	65113	Personnes âgées	105 000,00	54 000,00	-48,6%
	65	6512	65	65133	Secours d'urgence	2 769 700,00	2 759 700,00	-0,4%
	65	6513	65	65131	Bourses	3 050 000,00	3 050 000,00	0,0%
	65	65211	65	65211	Frais de scolarité	67 000,00	67 000,00	0,0%
	65	65212	65	65212	Frais périscolaires	300 000,00	300 000,00	0,0%
	65	6522	65	6522	Accueil familial	2 000 000,00	2 150 000,00	7,5%
	65	652411	65	652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels	29 107 900,00	29 533 180,00	1,5%
	65	652412	65	652412	Maisons d'enfants à caractère social	148 525 100,00	157 862 042,00	6,3%
	65	652413	65	652413	Lieux de vie et d'accueil	5 975 000,00	5 975 000,00	0,0%
	65	652414	65	652414	Foyers de jeunes travailleurs	3 390 000,00	3 400 000,00	0,3%
	65	652415	65	652415	Établissements scolaires	44 000,00	50 000,00	13,6%
	65	652416	65	652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile	29 664 000,00	32 185 000,00	8,5%
	65	652418	65	652418	Autres	16 131 000,00	17 176 000,00	6,5%
	65	65242	65	65242	Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés	186 000 000,00	192 864 000,00	3,7%
	65	65243	65	65243	Frais de séjour en établissements pour personnes âgées	112 540 000,00	114 980 000,00	2,2%
	65	6525	65	6525	Frais d'inhumation	42 000,00	50 000,00	19,0%
	65	6531	65	65311	Indemnités de fonction	2 292 000,00	2 334 000,00	1,8%
	65	6532	65	6532	Frais de mission et de déplacement	43 000,00	43 000,00	0,0%
	65	6533	65	65313	Cotisations de retraite	1 267 000,00	1 267 000,00	0,0%
	65	6534	65	65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	787 000,00	800 000,00	1,7%
	65	6535	65	65315	Formation	46 000,00	46 000,00	0,0%
	65	65372	65	653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	2 000,00	2 000,00	0,0%
	65	6541	65	6541	Créances admises en non-valeur	482 000,00	472 000,00	-2,1%
	65	6542	65	6542	Créances éteintes	74 000,00	64 000,00	-13,5%
	65	65511	65	655111	Établissements publics	12 020 000,00	9 722 600,00	-19,1%
	65	65512	65	655112	Établissements privés	16 200 000,00	16 300 000,00	0,6%
	65	6553	65	6553	Service d'incendie	83 600 000,00	87 000 000,00	4,1%
	65	65541	65	65541	Compensation versée à la Région dans le cadre de la loi NOTRe	293 267,00	293 267,00	0,0%
	65	65542	65	65542	Compensation au titre de l'article L. 5217-13 du CGCT	41 151 999,00	43 379 443,00	5,4%
	65	6556	65	65568	Autres contributions	89 000,00	67 500,00	-24,2%
	65	6558	65	6558	Autres contributions obligatoires	1 905 000,00	2 005 000,00	5,2%
	65	6561	65	6561	Organismes de regroupement	7 338 270,00	7 956 227,00	8,4%
	65	6568	65	6568	Autres participations	21 651 550,00	23 375 065,00	8,0%
	65	65732	65	65732	Régions	50 000,00	103 500,00	107,0%
	65	65733	65	65733	Départements	-	245 000,00	ns
	65	65734	65	657341	Communes membres du GFP	3 253 000,00	6 285 500,00	93,2%
	65	65736	65	6573641	aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	19 000,00	19 000,00	0,0%
	65	65737	65	657362	CCAS	2 422 845,00	2 436 864,40	0,6%
	65	65737	65	657363	à caractère administratif	15 000,00	15 000,00	0,0%
	65	65737	65	6573644	aux syndicats exploitant un SPIC	35 000,00	82 000,00	134,3%
	65	65737	65	657381	Autres établissements publics locaux	2 169 000,00	2 513 000,00	15,9%
	65	65738	65	657381	Autres établissements publics locaux	5 169 500,00	5 069 500,00	-1,9%
	65	65738	65	657382	Organismes publics divers	3 044 047,00	3 139 991,00	3,2%
	65	6574	65	65741	Ménages	-	3 000,00	ns
	65	6574	65	65748	Autres personnes de droit privé	103 032 903,50	104 173 883,77	1,1%
	65	6577	65	6577	Remises gracieuses	96 000,00	96 000,00	0,0%
	65	65881	65	65881	Hébergement et restauration scolaires	2 000,00	2 000,00	0,0%
	65	65888	65	65888	Autres	1 968 574,00	3 869 574,00	96,6%
	Total 65					1 013 107 655,50	1 057 241 837,17	4,4%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
	6586	65861	6586	65861	Frais de personnel	900 000,00	902 000,00	0,2%
	6586	65862	6586	65862	Matériel, équipement et fournitures	96 000,00	83 000,00	-13,5%
	Total 6586					996 000,00	985 000,00	-1,1%
	66	66111	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000 000,00	43 000 000,00	72,0%
	66	66112	66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	1 200 000,00	2 000 000,00	66,7%
	66	6615	66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	75 000,00	50 000,00	-33,3%
	Total 66					26 275 000,00	45 050 000,00	71,5%
	67	6713	65	65132	Prix	11 600,00	600,00	-94,8%
	67	6713	65	65188	Autres	21 000,00	21 000,00	0,0%
	67	6711	65	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	810 000,00	855 000,00	5,6%
	67	6718	65	65888	Autres	-	500,00	ns
	67	678	65	65888	Autres	140 648,00	158 600,00	12,8%
	sous-total 67		sous-total 65			983 248,00	1 035 700,00	5,3%
	67	673	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	787 500,00	767 500,00	-2,5%
	sous-total 67		sous-total 67			787 500,00	767 500,00	-2,5%
	Total 67					1 770 748,00	1 803 200,00	1,8%
	68	6815	68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	-	1 500 000,00	ns
	Total 68					-	1 500 000,00	ns
Crédits d'ordre						426 249 884,50	411 499 907,83	-3,5%
	023	023	023	023	Virement à la section d'investissement	61 340 231,50	41 561 907,83	-32,2%
	Total 023					61 340 231,50	41 561 907,83	-32,2%
	042	6811	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	351 592 000,00	356 638 000,00	1,4%
	042	6812	042	68128	Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées	13 300 000,00	13 300 000,00	0,0%
	042	6861	042	6861	Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations	17 653,00	-	-100,0%
	Total 042					364 909 653,00	369 938 000,00	1,4%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
Recettes de fonctionnement						2 853 473 900,00	2 934 243 349,00	2,8%
Crédits réels						2 653 141 048,00	2 662 365 349,00	0,3%
	013	6419	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	330 000,00	550 000,00	66,7%
	013	6459	013	6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	550 000,00	550 000,00	0,0%
	Total 013					880 000,00	1 100 000,00	25,0%
	016	747811	016	747811	Dotation versée au titre de l'APA	87 000 000,00	89 000 000,00	2,3%
	016	7533	016	7533	APA	80 000,00	110 000,00	37,5%
	016	7718	016	75888	Autres	620 000,00	630 000,00	1,6%
	016	773	016	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	10 000,00	10 000,00	0,0%
	Total 016					87 710 000,00	89 750 000,00	2,3%
	017	74718	017	74718	Autres	131 000,00	1 550 270,00	1083,4%
	017	74771	017	74771	Fonds social européen	3 500 000,00	2 200 000,00	-37,1%
	017	74783	017	74783	Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	13 400 000,00	13 400 000,00	0,0%
	017	7531	017	7531	RMI	30 000,00	30 000,00	0,0%
	017	75342	017	75342	Allocations forfaitaires	4 520 000,00	5 000 000,00	10,6%
	017	75343	017	75343	Allocations forfaitaires majorées	400 000,00	400 000,00	0,0%
	Total 017					21 981 000,00	22 580 270,00	2,7%
	70	7021	70	7021	Ventes de récoltes	2 500,00	-	-100,0%
	70	7022	70	7022	Coupes de bois	20 000,00	20 000,00	0,0%
	70	70321	70	70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	120 000,00	210 000,00	75,0%
	70	70323	70	70323	Redevance d'occupation du domaine public	943 770,00	1 257 750,00	33,3%
	70	70328	70	70328	Autres droits de stationnement et de location	15 000,00	14 000,00	-6,7%
	70	70383	70	70383	Redevance de stationnement	-	3 000,00	ns
	70	7062	70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	416 000,00	381 000,00	-8,4%
	70	7066	70	7066	Redevances et droits des services à caractère social	200 000,00	200 000,00	0,0%
	70	7068	70	706888	Autres	188 000,00	223 000,00	18,6%
	70	7083	70	7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	29 000,00	29 000,00	0,0%
	70	7083	70	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	17 000,00	17 000,00	0,0%
	70	70848	70	70848	aux autres organismes	795 000,00	755 000,00	-5,0%
	70	70872	70	70872	par les budgets annexes et les régies	6 000,00	6 000,00	0,0%
	70	70878	70	70878	par des tiers	7 000,00	7 000,00	0,0%
	70	7088	70	7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	242 500,00	232 500,00	-4,1%
	Total 70					3 001 770,00	3 355 250,00	11,8%
	73	7321	73	73121	Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental	564 000 000,00	505 000 000,00	-10,5%
	73	7322	73	73122	Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregi	3 000 000,00	5 000 000,00	66,7%
	73	7326	73	732251	Attribution au titre du fonds national de péréquation des D.	21 000 000,00	16 000 000,00	-23,8%
	73	7327	73	73131	Taxe d'aménagement - part départementale	13 300 000,00	13 300 000,00	0,0%
	73	7342	73	73171	Taxe sur les conventions d'assurance	254 000 000,00	280 000 000,00	10,2%
	73	7351	73	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	22 600 000,00	25 000 000,00	10,6%
	73	7352	73	731421	TICPE - LRL	370 600 000,00	370 600 000,00	0,0%
	73	7362	73	731722	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1 500 000,00	1 700 000,00	13,3%
	73	73811	73	7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation	598 886 000,00	625 000 000,00	4,4%
	Total 73					1 848 886 000,00	1 841 600 000,00	-0,4%
	731	73114	731	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	9 000 000,00	9 000 000,00	0,0%
	731	73121	731	73221	FNGIR	37 709 838,00	37 709 838,00	0,0%
	731	73123	731	73214	Attribution de compensation CVAE - Département - Région	95 614 774,00	95 614 774,00	0,0%
	731	73125	731	7324	Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties	21 000 000,00	22 500 000,00	7,1%
	Total 731					163 324 612,00	164 824 612,00	0,9%

Annexe 3 : Comparaison BP 2023 -2024 - Approche par article

TYPE DE CRÉDITS	CHAPITRE M52	ARTICLE M52	CHAPITRE M57	ARTICLE M57	LIBELLÉ ARTICLE M57	BP 2023	BP 2024	EVOL. BP %
	74	7411	74	74121	Dotation forfaitaire des départements	128 400 000,00	128 000 000,00	-0,3%
	74	74122	74	741222	Dotation de péréquation urbaine des départements	32 797 900,00	32 797 900,00	0,0%
	74	74123	74	741223	Dotation de compensation des départements	133 312 293,00	133 312 293,00	0,0%
	74	744	74	744	FCTVA	1 461 000,00	1 481 642,00	1,4%
	74	7461	74	74621	DGD	11 932 208,00	11 932 208,00	0,0%
	74	74718	74	74718	Autres	11 933 591,00	281 000,00	-97,6%
	74	7472	74	7472	Régions	10 000,00	10 000,00	0,0%
	74	7473	74	7473	Départements	15 000,00	15 000,00	0,0%
	74	7474	74	74741	Communes membres du GFP	565 000,00	600 000,00	6,2%
	74	7474	74	74748	Autres communes	1 000 000,00	1 000 000,00	0,0%
	74	7475	74	74758	Autres groupements	27 000,00	40 000,00	48,1%
	74	7476	75	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	170 000,00	170 000,00	0,0%
	74	747812	74	747812	Dotation versée au titre de la PCH	29 870 000,00	32 500 000,00	8,8%
	74	747813	74	747813	Dotation versée au titre des MDPH	2 750 000,00	2 600 000,00	-5,5%
	74	7478141	74	7478141	Part autonomie	600 000,00	800 000,00	33,3%
	74	7478142	74	7478142	Part prévention	1 600 000,00	1 500 000,00	-6,3%
	74	747818	74	747818	Autres	7 700 000,00	24 800 000,00	222,1%
	74	74788	74	747818	Autres	2 000 000,00	1 928 000,00	-3,6%
	74	74788	74	747888	Autres	174 000,00	214 000,00	23,0%
	74	74832	74	748312	D.C.R.T.P.	40 585 000,00	40 400 000,00	-0,5%
	74	74833	74	74832	État - Compensation au titre de la Contribution Économique T	84 000,00	-	-100,0%
	74	74835	74	74835	Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	10 094 000,00	9 400 000,00	-6,9%
	74	74838	74	748382	Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH	2 200 000,00	-	-100,0%
	74	74881	74	74881	Participation des familles au titre de la restauration et de	4 000 000,00	4 000 000,00	0,0%
	74	74888	74	74888	Autres	374 000,00	411 535,00	10,0%
	Total 74					423 654 992,00	428 193 578,00	1,1%
	75	7511	75	7511	Recouvrements sur départements et autres collectivités publiques	810 000,00	810 000,00	0,0%
	75	7512	75	7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale et organismes mutualistes	4 541 819,00	4 841 819,00	6,6%
	75	7513	75	7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions	71 250 000,00	73 750 000,00	3,5%
	75	7518	75	7518	Recouvrements sur autres redevables	1 100 000,00	200 000,00	-81,8%
	75	752	75	752	Revenus des immeubles	3 399 000,00	3 630 000,00	6,8%
	75	757	75	75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	268 000,00	223 620,00	-16,6%
	75	7588	75	75888	Autres	4 777 205,00	5 132 200,00	7,4%
	Total 75					86 146 024,00	88 587 639,00	2,8%
	76	761	76	761	Produits de participations	5 000 000,00	5 850 000,00	17,0%
	76	7621	76	7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés	1 000,00	1 000,00	0,0%
	Total 76					5 001 000,00	5 851 000,00	17,0%
	77	7711	75	755	Débits et pénalités perçus	240 000,00	210 000,00	-12,5%
	77	7714	75	7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100 000,00	100 000,00	0,0%
	77	7718	75	75888	Autres	11 303 650,00	15 305 000,00	35,4%
	77	7788	75	75888	Autres	729 000,00	737 000,00	1,1%
	sous-total 77		sous-total 75			12 372 650,00	16 352 000,00	32,2%
	77	773	77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	183 000,00	171 000,00	-6,6%
	sous-total 77		sous-total 77			183 000,00	171 000,00	-6,6%
	Total 77					12 555 650,00	16 523 000,00	31,6%
Crédits d'ordre						200 332 852,00	271 878 000,00	35,7%
	042	7768	042	77681	Neutralisation des amortissements	190 972 852,00	262 000 000,00	37,2%
	042	777	042	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées	9 360 000,00	9 878 000,00	5,5%
	Total 042					200 332 852,00	271 878 000,00	35,7%
TOTAL DÉPENSES						3 812 038 172,00	3 923 983 876,55	2,9%
TOTAL RECETTES						3 812 038 172,00	3 923 983 876,55	2,9%

Annexe 4

INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2024

3,2 MILLIARDS D'EUROS DE RECETTES

FISCALITÉ DIRECTE : 104,6M€

BP 2023 : 104,6 M€ (+0%)

Reversement Région cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

FISCALITÉ INDIRECTE : 1 825,6 M€

BP 2023 : 1 827,9 M€ (-0,1%)

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
Droits de mutation à titre onéreux
Fraction de TVA compensatrice
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
Taxe sur la consommation finale d'électricité
Taxe d'aménagement

DOTATIONS DE L'ÉTAT ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES : 639 M€

BP 2023 : 634 M€ (+0,8%)

Dotation globale de fonctionnement
Dotation générale de décentralisation
Fonds de compensation de la TVA
Dotation départementale d'équipement des collègues
Dotation de soutien à l'investissement des départements
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
Fonds national de garantie individuelle des ressources
Allocations compensatrices :

- caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
- exonérations de fiscalité directe

EMPRUNT : 489,5 M€

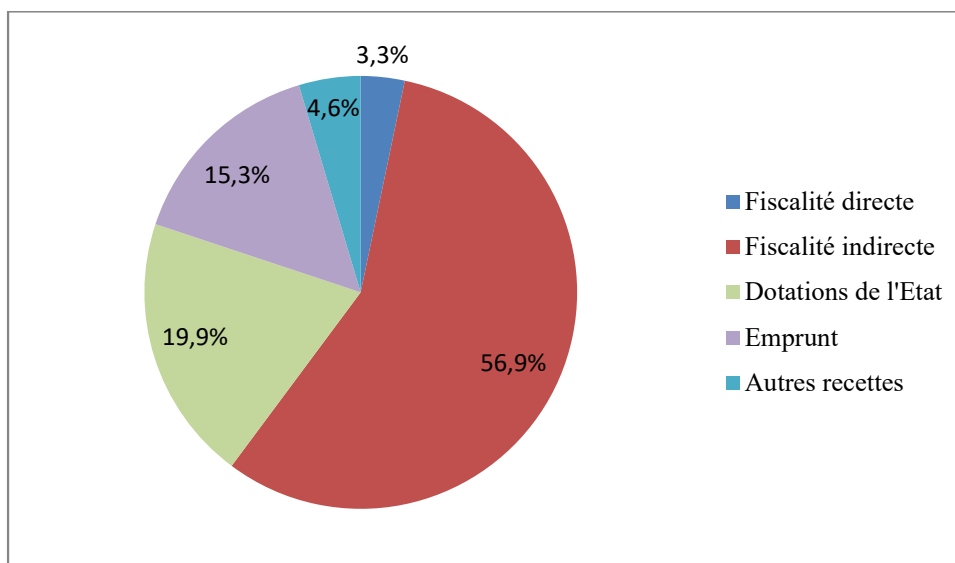
BP 2023 : 421,0 M€ (+16,3%)

AUTRES RECETTES : 148,3 M€

BP 2023 : 160,9 M€ (-7,8%)

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024 : 3 207,1 M€

BP 2023 : 3 148,4 M€ (+1,9%)



LES POLITIQUES MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

<i>Chiffres exprimés en millions d'euros</i>	Dépenses				Actions principales
	Fonct	Invt	Total	%	
SOLIDARITÉ	1 561,3	7,3	1 568,5	48,9%	
DONT INSERTION PROFESSIONNELLE	499,2	0,0	499,2		Allocations RSA ; actions d'insertion ; contrats d'insertion ; autres dépenses relevant de la solidarité.
DONT PERSONNES DU BEL ÂGE	349,0	4,0	352,9		Allocation personnalisée d'autonomie ; hébergement ; maisons du bel âge.
DONT PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	396,6	0,2	396,7		Prestation de compensation du handicap ; hébergement ; transport élèves.
DONT PLAN PAUVRETÉ	4,2	0,0	4,2		Actions de lutte contre la pauvreté (axes jeunes, travail social et insertion).
DONT MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ	7,3	0,0	7,3		Actions de prévention sociale, de protection des majeurs ; secours d'urgence adultes.
DONT (LOGEMENT) - FSL	7,8	0,1	7,9		Fonds de solidarité pour le logement pour les personnes en difficulté.
DONT PMI - ENFANCE - SANTÉ - FAMILLE	294,4	3,0	297,4		Dépenses de protection et d'hébergement des enfants ; actions de protection maternelle infantile et de santé publique ; mineurs non accompagnés ; assistants familiaux ; contrat prévention et protection enfance .
ÉDUCATION, CONSTRUCTION, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	166,4	153,6	320,0	10,0%	
DONT COLLÈGES/BIEN-ÊTRE SANTÉ DANS LES COLLÈGES	71,1	120,3	191,4		Plan Charlemagne dont constructions, travaux ; plan collège numérique ; sécurisation des bâtiments et abords des collèges ; aides à la scolarité et santé alimentaire des collégiens ; exploitation des installations thermiques.
DONT POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	95,3	33,3	128,7		Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours ; financement du bataillon des marins pompiers de Marseille ; travaux et investissements espaces naturels sensibles.
VIE LOCALE ET CULTURE	69,6	179,4	249,1	7,8%	
DONT AIDES AUX COMMUNES ET VIE LOCALE	1,6	148,5	150,1		Contrats départementaux de développement et d'aménagement ; travaux de proximité ; équipements structurants.
DONT LOGEMENT (- FSL) ET POLITIQUE DE LA VILLE - NPNRU	2,4	21,3	23,7		Projets de rénovation urbaine (ANRU/NPNRU) ; financement bailleurs sociaux ; dispositif Provence Eco-rénov ; prime Air Bois.
DONT JEUNESSE ET SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ	28,4	2,2	30,6		Aide au tissu associatif sportif ; dispositif collégien de Provence ; acquisition matériels sportifs.
DONT CULTURE	18,2	4,9	23,1		Partenariat culturel ; établissements culturels départementaux ; actions culturelles.
AMÉNAGEMENTS, RÉSEAUX, INFRASTRUCTURES, DÉVELOPPEMENT LOCAL	26,3	148,9	175,2	5,5%	
DONT ROUTES, MOBILITÉ DOUCE ET PRÉVENTION ROUTIÈRE	12,8	62,6	75,4		Programmes de travaux routiers dont renforcement des structures de chaussées ; programme pistes cyclables ; entretien et gestion du réseau routier départemental.
DONT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS – FINANCEMENT DES TRANSPORTS	0,4	74,7	75,1		Projets mobilité ; projets d'infrastructures portuaires.
DONT AGRICULTURE / VITICULTURE	5,8	3,8	9,6		Dispositifs démoustication ; aide aux agriculteurs ; protection sanitaire des élevages ; plan bio.
MOYENS GÉNÉRAUX	523,7	84,0	607,7	18,9%	
DONT RESSOURCES HUMAINES	440,0	0,2	440,2		Rémunérations et charges, formation, action sociale.
DONT SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMÉRIQUES	13,8	24,0	37,8		Gestion et entretien du parc informatique ; évolution des systèmes et réseaux d'information ; modernisation de la sûreté informatique.
DONT PATRIMOINE, IMMOBILIER ET PATRIMOINE CULTUREL	33,9	55,7	89,6		Acquisitions de biens ; travaux dans les bâtiments départementaux.
DÉPENSES NON FONCTIONNELLES	175,4	111,2	286,6	8,9%	
FINANCES	175,4	111,2	286,6		Charge de la dette ; provisions ; contributions aux fonds de péréquations ; charges des transferts de compétences issues de la loi NOTRe.
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	2 522,7	684,4	3 207,1	100%	

UNE ANNÉE 2023 DIFFICILE SUR LE PLAN FINANCIER POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ...

Après une amélioration amorcée en 2021 au sortir de la pandémie de Covid-19, et une année 2022 satisfaisante malgré une crise énergétique et un marché monétaire défavorable, les tendances 2023 s'avèrent préoccupantes. En effet, sur les dix premiers mois de l'exercice, il est constaté un repli des produits conjugué à une hausse des charges de fonctionnement. Par conséquent, l'épargne est en baisse. Le recours à la dette reste toutefois contenu et rationalisé.

Ainsi, les finances locales des collectivités subissent les conséquences de l'inflation, de la hausse des taux et de mesures imposées, peu compensées (hausse du point d'indice des fonctionnaires, revalorisations tarifaires dans le domaine de la solidarité, accords du Ségur de la santé ...). En investissement, le Département enregistre un fléchissement par rapport à 2022, exercice qui enregistrait une opération exceptionnelle.

Mais, la résilience des départements et plus particulièrement celle du département des Bouches-du-Rhône ne se dément pas. L'exercice 2023 devrait se solder par le maintien d'une grande capacité d'investissement et la préservation de marges de manœuvre pour les prochaines années.

... MAIS QUI NE DOIT PAS FREINER LES AMBITIONS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE POUR 2024

Le budget 2024 permet de répondre aux besoins du territoire, tant obligatoires que facultatifs, et de poursuivre l'action en faveur des tous les publics tout en intégrant les contraintes imposées et les effets de la conjoncture économique. Le volume consacré à l'investissement est suffisant pour soutenir le tissu économique local au travers d'interventions structurantes pour le territoire. Le souci de maîtrise de l'endettement est aussi un marqueur significatif de sa politique.

Ainsi, la maîtrise des dépenses, la modération de l'investissement et les orientations prises par le Département permettront d'amortir les effets de la crise financière actuelle tout en préservant l'avenir.

LES CHIFFRES CLÉS

Population : 2 072 395 hab.

(source : INSEE au 01/01/2023 – population totale)

Superficie : 5 087,5 km²

(source : DGCL)

Longueur voirie : 3 134 km

(source : rapport n° 57 du 13/10/2023)

Nombre de communes : 119

Education (année scolaire 2023/2024) :

Collèges publics (dont 1 en gestion intercommunale) : 137

Collèges privés sous contrat : 54

Collégiens pour l'année (tous établissements) : 104 752
dont collèges publics 83 174 élèves

Action sociale (données au 30/09/2023 sauf précision contraire) :

RSA : Nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département : 61 365
(-6,4%)

nombre d'allocataires du RSA standard socle : 53 856

nombre d'allocataires du RSA majoré (ex-allocation parent isolé) : 7 509

Nombre de personnes du bel âge bénéficiaires de l'APA : 39 191
(+1,1%)

bénéficiaires de l'aide à domicile : 24 437

bénéficiaires de l'aide en établissement : 14 754

Nombre de personnes en situation de handicap aidées : 15 945
(+3,2%)

dont bénéficiaires adultes et enfants de la PCH : 10 415

dont bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne : 1 096

Nombre d'enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance : 5 323
(données au 31/08/2023) (+6,6%)

4 046 mineurs (dont 874 mineurs non accompagnés)

1 277 jeunes majeurs (dont 854 jeunes majeurs ex-MNA)

Une gestion qui privilégie action sociale, éducation, emploi et équilibre des territoires

	BDR (2024) *	National
Stock de dette par habitant	926 € ***	490 € **
Dépenses de fonctionnement d'aide sociale par habitant	840 €	ND
Dépenses pour les collèges par élève	2 554 €	ND
Dépenses d'investissement par habitant (hors dette)	277 €	231 € **

Sources :

* Budget Primitif 2024

** DGCL - Budgets Primitifs 2022 – Départements métropolitains hors 75, Métropole Lyon et Corse

*** selon situation de dette estimée au 31/12/2023

ND : non disponible

Annexe n°5 – Glossaire des principaux termes

Admission en non-valeur (ANV) : mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de supprimer des écritures de prise en charge de l'agent comptable les créances irrécouvrables. L'admission en non-valeur peut être demandée par l'agent comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable ; l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité attestée notamment par l'huissier, adresse inconnue, disparition...) ou encore dans l'échec du recouvrement amiable. **Affectation (du résultat) :** décision de l'assemblée délibérante d'affecter en réserves ou de reporter un éventuel reliquat de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement hors restes à réaliser (c'est-à-dire le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté), après couverture du besoin de financement de la section d'investissement. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif. **Allocations individuelles de solidarité (AIS) :** les AIS regroupent le revenu de solidarité active (RSA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ; ces allocations constituent un droit universel auquel peut accéder une personne ayant un revenu ne lui permettant pas de vivre dignement, une personne handicapée pour lui offrir des conditions de vie adaptées ou une personne âgée pour compenser sa perte d'autonomie. L'Etat a confié aux Départements la charge de financer ces trois allocations respectivement en 2002 pour l'APA, en 2004 pour le RMI, devenu RSA en 2008 et en 2006 pour la PCH. Ces trois allocations ont fait l'objet, au moment de leur création et/ou de leur transfert aux Départements, d'un régime de compensation financière destiné à couvrir tout ou partie de la charge de ces nouvelles dépenses. **Allocation personnalisée d'autonomie (APA) :** Cf. AIS. **Autofinancement brut / net (épargne brute / nette) :** partie des recettes de fonctionnement qui reste disponible pour le financement de l'investissement après affectation des charges. Après imputation des dépenses en capital de la dette, on obtient l'épargne nette. **Autorisation de programme (AP) / crédit de paiement (CP) :** limite des dépenses budgétaires que les ordonnateurs sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements. L'affectation de l'autorisation de programme constitue l'acte comptable qui traduit la décision prise par l'ordonnateur de réaliser une opération. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées pendant l'année. En fonctionnement, les mêmes concepts existent sous la forme d'autorisation d'engagement (AE).

Budget primitif (BP) : document voté par l'assemblée délibérante, fixant les enveloppes de crédit pour l'exercice et déterminant les recettes attendues. **Budget supplémentaire (BS) :** décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 30 juin 2004. Ayant vu ses missions précisées et renforcées par la "loi handicap" du 11 février 2005, elle a pour objectifs principaux : financement des allocations en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, respect de l'égalité de traitement sur tout le territoire français, mission d'expertise, d'information et d'animation. **Centre sportif départemental (CSD) Fontainieu :** installation sportive créée par le Département et transférée à la Métropole Marseille Provence dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe. **Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) :** service du Département érigé en budget annexe, il met en place des actions dans le cadre de la prévention et des soins en santé mentale, troubles du langage, orthophonie... **Cessions d'actifs :** vente de biens mobiliers ou immobiliers inscrits à l'actif du bilan (véhicules, terrains, bâtiments...). **Chambre régionales des comptes (CRC) :** juridiction chargée de contrôler les comptes locaux, mise en place lors de la décentralisation en 1982. Les CRC contrôlent les comptes et la gestion des gestionnaires publics de leur ressort géographique. Elles ne se prononcent pas sur l'opportunité des choix effectués. Elles examinent l'équilibre financier des opérations, la régularité et l'économie des moyens mis en œuvre ainsi que leur efficacité, c'est-à-dire les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés par la collectivité ou l'organisme. Leurs observations définitives sont portées à la connaissance des assemblées délibérantes (conseil départemental, municipal...). Leurs rapports sont alors diffusés sur le site internet des juridictions financières. Leurs recommandations visent à faire évoluer les pratiques des gestionnaires publics locaux vers plus d'efficacité et contribuent à la transparence de la gestion publique. **Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) :** elles visent à encadrer les transferts de compétences entre collectivités consécutifs aux lois MAPTAM et NOTRe. C'est le président de la chambre régionale des comptes qui pilote ces commissions. **Compte administratif (CA) :** compte établi par le président de l'assemblée locale, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission,

au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice et transmis au représentant de l'Etat 15 jours après la date fixée pour son adoption. Le CA est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Le président n'assiste pas à ce vote sous peine d'illégalité. **Compte financier unique (CFU)** : document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU améliore l'information des assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes. A noter que sa mise en œuvre n'a à cette heure pas encore été généralisée. **Compte de gestion** : compte établi et rendu par le comptable public, retraçant les charges et les produits de la collectivité. Le compte de gestion est toujours voté avant le compte administratif. **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** : organismes de droit privé avec statut d'association loi de 1901 institués par la « loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 ». Présents dans presque chaque département, ils assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010. Elle est une composante, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle. Sa suppression pour les entreprises, en deux ans, a été actée en loi de finances initiale pour 2023.

Débat d'orientation budgétaire (DOB) : étape budgétaire obligatoire ayant pour vocation d'éclairer le vote des élus à intervenir sur le budget primitif de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Le DOB doit intervenir dans le délai des deux mois qui précèdent le vote du budget. **Décision modificative (DM)** : étape budgétaire autorisant les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes. **Déficit public** : la capacité ou le besoin de financement des administrations publiques est le solde du compte non financier, égal aux recettes diminuées des dépenses. Il correspond au déficit public au sens du traité de Maastricht. **Dettes publiques brutes** : la dette publique au sens de Maastricht est brute, ce qui signifie que les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas déduits de leurs passifs. Elle est évaluée en valeur nominale et est consolidée des passifs entre administrations publiques. Elle exclut certains types de passifs, essentiellement les créances commerciales et ceux liés aux délais de paiement. **Dettes publiques nettes** : la dette publique nette est égale à la dette publique brute diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels. **Direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF)** : service du Département érigé en budget annexe qui a pour mission d'assurer l'accueil d'urgence des mineurs confiés au Département, soit par l'autorité judiciaire au titre de la protection de l'enfance, soit par les parents dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire. **Direction générale des finances publiques (DGFIP)** ou encore comptable public : dans le cadre de la séparation entre ordonnateur (Département) et comptable (payeur départemental), il est le seul autorisé à manipuler l'argent public. Il appartient à ce dernier, sur l'ordre de l'ordonnateur, d'encaisser ou de décaisser créances et dettes. Cette séparation poursuit une double finalité de contrôle et de probité. **Dotations de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : en 2011, la réforme de la fiscalité locale a été mise en place avec la garantie que les ressources de chaque collectivité locale soient préservées. Ce principe de compensation se traduit par la mise en place de deux mécanismes : une DCRTP permettant le maintien d'un plancher de ressources pour chaque catégorie de collectivités, ainsi qu'un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) afin d'assurer une compensation intégrale des pertes de chaque collectivité. Par la DCRTP, l'État compense la perte globale de recettes dans chacun des trois blocs. Le FNGIR permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées (via un reversement) par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ». **Dotations départementales d'équipement des collèges (DDEC)** : concours versé par l'Etat aux Départements au titre de l'investissement dans les collèges. Cette dotation, initialement représentative des efforts réalisés dans chaque département, est désormais gelée. **Dotations générales de décentralisation (DGD)** : concours versé par l'Etat, elle avait initialement pour fonction d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences ; vidée de sa substance au fil des réformes, il s'agit désormais d'un concours marginal et gelé. **Dotations globales d'équipement (DGE) [devenue DSID]** : concours de l'Etat à l'investissement des collectivités locales, les réformes successives du dispositif (dont la suppression de la 1^{ère} part et le seul maintien de la fraction équipement rural) en ont fait une dotation marginale pour les Départements urbains ; sa transformation en dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) a rebattu les cartes avec notamment le financement de projets de développement spécifiques. **Dotations globales de fonctionnement (DGF)** : subvention la plus importante versée par l'Etat aux collectivités locales, elle constitue le pivot des relations financières avec l'État. Elle comporte 12 dotations qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions. Les Départements perçoivent une DGF divisée en : dotation forfaitaire, dotation de compensation, dotation de péréquation urbaine (DPU), dotation de fonctionnement minimale (DFM). **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : impôts imputés aux acquéreurs lors de la vente d'un bien immobilier. Ces droits d'enregistrement s'appliquent à toutes les

ventes d'immeubles (logements, locaux professionnels ou commerciaux, terrains nus). Ils sont également exigibles sur d'autres types de situations (usufruit, nue-propriété, titres de sociétés...). Lors de la vente d'un bien, le montant des droits est calculé sur le prix de vente.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : dispositif destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés. Transféré pleinement en 2005 aux Départements, il a pu depuis faire l'objet d'un transfert à une intercommunalité. **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux), hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues, pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière. **Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)** : dotation versée par l'Etat en compensation partielle du transfert de la charge des allocations RMI/RSA aux Départements. **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** : destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement. Décentralisé en 2005, la gestion et le financement du fonds est, depuis cette date, sous la responsabilité du Conseil départemental. Il a pu être depuis transféré au niveau intercommunal. Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées au impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone. **Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)** : cf. DC RTP.

Glissement vieillesse technicité (GVT) : indicateur de mesure de l'évolution de la masse salariale (avec la valeur du point d'indice salarial et l'évolution du nombre total de fonctionnaires). On distingue : le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix...) et de l'acquisition d'une technicité ; le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des anciens fonctionnaires (en haut de la grille salariale) par des nouveaux.

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale de 2011, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. Afin de minorer ce gain, a été instaurée, en plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux au profit des collectivités territoriales. Ces IFER sont au nombre de neuf, les huit premières étant à destination des collectivités locales. Les tarifs applicables dépendent de la catégorie d'IFER concernée. **Institut Paoli-Calmettes (IPC)** : structure privée à but non lucratif, il est chargé d'une mission de service public hospitalier en cancérologie : prévention et dépistage du cancer, recherche en cancérologie, prise en charge des patients (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie), enseignement et formation continue.

Laboratoire départemental d'analyses (LDA) : service du Département érigé en budget annexe ayant des missions d'analyses dans le domaine de la santé humaine, animale et de l'eau.

Maisons du bel âge : dispositif départemental destiné à aider les personnes du bel âge dans leurs démarches quotidiennes. Le projet s'articule autour de l'ouverture de lieux de proximité (maisons du bel âge) dans tout le département. Chaque maison sera dotée d'une équipe opérationnelle pluridisciplinaire au service des usagers. **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** : groupements d'intérêt public, sous l'égide des Départements, réunissant l'ensemble des acteurs publics et associatifs intervenant dans le domaine du handicap. **Maîtrise d'ouvrage directe (MOD)** : La maîtrise d'ouvrage (MOA), aussi dénommée maître d'ouvrage est, dans le cadre de la gestion d'un projet, la personne pour qui est réalisé le projet. Elle porte le besoin, et définit l'objectif, le calendrier et le budget. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage.

Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) : sigle créé par le ministère de la Fonction publique ; ce protocole relatif au parcours professionnel, et en particulier aux rémunérations - salaires et primes - des agents publics français, a été créé par le décret n°2016-907 du 1er juillet 2016. **Plan Charlemagne** : lancé par le Département en 2017, il est destiné à donner aux jeunes provençaux tous les moyens de la réussite scolaire. Il se décline en trois axes principaux (équipement, numérique et nouvelles technologies, action éducative et citoyenne) dotés d'un budget de 2,5 milliards d'euros sur dix ans. **Plan (ou programmation) pluriannuel d'investissement (PPI)** : outil de pilotage budgétaire. Il consiste à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements sur 5 ans minimum, couplé à un programme de financement. **Prestation de compensation du handicap (PCH)** : Cf. AIS. **Provence Eco-renov** : dispositif départemental mis en place en 2016 et destiné à l'amélioration de l'habitat.

Régime indemnitaire lié aux fonctions, à l'expertise et l'expérience professionnelle (RIFSEEP) : nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes. Il est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, et un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif. **Restes à recouvrer (RAR)** : situation d'une créance comparant les titres émis par la collectivité et les sommes encaissées par le comptable. Chaque année ce dernier fournit un état à l'ordonnateur afin d'une part d'en informer les élus (délibération « RAR au 31/12/n-1 » de juin) et d'autre part de provisionner ces impayés. **Revenu de solidarité active (RSA)** : Cf. AIS. **Revenu universel d'activité (RUA)** : il s'agit d'un regroupement de prestations sociales existantes dans le but de simplifier leur attribution et leur gestion ; parmi les allocations qui devraient intégrer ce dispositif se trouve le RSA ; le souhait du Gouvernement serait de rendre "le système des prestations sociales plus lisible et plus juste", avec un mode de calcul unique et un accès simplifié à cette aide financière ; une consultation citoyenne a été lancée le 9 octobre 2019.

Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (TDATS) : instituée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour permet de dégager les moyens nécessaires pour assurer et accompagner le développement touristique ; le Conseil départemental a délibéré en faveur de l'institution de la taxe de séjour additionnelle à la taxe de séjour au réel et à la taxe de séjour forfaitaire perçues par les communes ou groupement de communes ; cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour communale à laquelle elle s'ajoute. **Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** : suite à la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la taxe sur la consommation finale d'électricité fondée sur un nouveau cadre juridique ; une fraction de ces taxes est départementale. **Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)** : impôt proportionnel créé en 1944 qui doit être acquitté sur certaines conventions d'assurance, par l'assureur, le courtier ou l'assuré lui-même. Son produit est affecté pour partie aux Départements depuis la réforme de la fiscalité locale de 2011, à la Caisse nationale des allocations familiales et à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM). **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : impôt foncier local qui touche les propriétés dites « bâties », par opposition aux immeubles non bâtis (terrains nus, terrains à bâtir). Celle-ci est due par le propriétaire ou le titulaire d'un droit réel. **Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)** : la TICPE (anciennement TIPP) est la principale taxe perçue en France sur certains produits énergétiques, notamment ceux d'origine pétrolière. La TICPE correspond à un montant par unité produite. Ce montant est fixé par loi de finances initiale. Les ressources de TICPE sont en grande partie reversées aux Départements dans le cadre de la neutralité des transferts de compétences en matière de RMI/RSA.

Annexe 4

INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

BUDGET DÉPARTEMENTAL 2024

3,2 MILLIARDS D'EUROS DE RECETTES

FISCALITÉ DIRECTE : 104,6M€

BP 2023 : 104,6 M€ (+0%)

Reversement Région cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

FISCALITÉ INDIRECTE : 1 825,6 M€

BP 2023 : 1 827,9 M€ (-0,1%)

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
Droits de mutation à titre onéreux
Fraction de TVA compensatrice
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
Taxe sur la consommation finale d'électricité
Taxe d'aménagement

DOTATIONS DE L'ÉTAT ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES : 639 M€

BP 2023 : 634 M€ (+0,8%)

Dotation globale de fonctionnement
Dotation générale de décentralisation
Fonds de compensation de la TVA
Dotation départementale d'équipement des collègues
Dotation de soutien à l'investissement des départements
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
Fonds national de garantie individuelle des ressources
Allocations compensatrices :

- caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
- exonérations de fiscalité directe

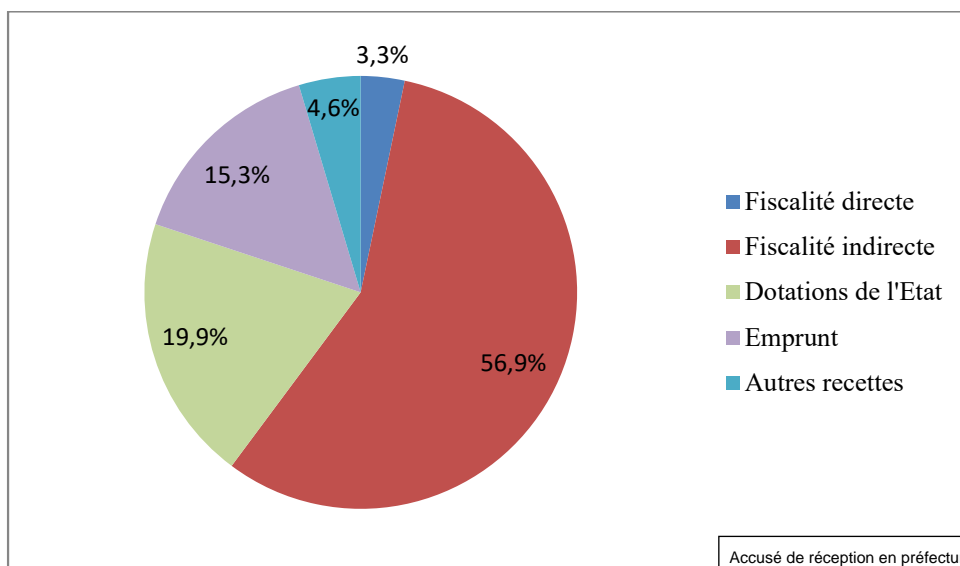
EMPRUNT : 489,5 M€

BP 2023 : 421,0 M€ (+16,3%)

AUTRES RECETTES : 148,3 M€

BP 2023 : 160,9 M€ (-7,8%)

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024 : 3 207,1 M€ *BP 2023 : 3 148,4 M€ (+1,9%)*



Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-01826A-BF
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

LES POLITIQUES MENÉES PAR LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

<i>Chiffres exprimés en millions d'euros</i>	Dépenses				Actions principales
	Fonct	Invt	Total	%	
SOLIDARITÉ	1 561,3	7,3	1 568,5	48,9%	
DONT INSERTION PROFESSIONNELLE	499,2	0,0	499,2		Allocations RSA ; actions d'insertion ; contrats d'insertion ; autres dépenses relevant de la solidarité.
DONT PERSONNES DU BEL ÂGE	349,0	4,0	352,9		Allocation personnalisée d'autonomie ; hébergement ; maisons du bel âge.
DONT PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	396,6	0,2	396,7		Prestation de compensation du handicap ; hébergement ; transport élèves.
DONT PLAN PAUVRETÉ	4,2	0,0	4,2		Actions de lutte contre la pauvreté (axes jeunes, travail social et insertion).
DONT MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITÉ	7,3	0,0	7,3		Actions de prévention sociale, de protection des majeurs ; secours d'urgence adultes.
DONT (LOGEMENT) - FSL	7,8	0,1	7,9		Fonds de solidarité pour le logement pour les personnes en difficulté.
DONT PMI - ENFANCE - SANTÉ - FAMILLE	294,4	3,0	297,4		Dépenses de protection et d'hébergement des enfants ; actions de protection maternelle infantile et de santé publique ; mineurs non accompagnés ; assistants familiaux ; contrat prévention et protection enfance .
ÉDUCATION, CONSTRUCTION, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ	166,4	153,6	320,0	10,0%	
DONT COLLÈGES/BIEN-ÊTRE SANTÉ DANS LES COLLÈGES	71,1	120,3	191,4		Plan Charlemagne dont constructions, travaux ; plan collège numérique ; sécurisation des bâtiments et abords des collèges ; aides à la scolarité et santé alimentaire des collégiens ; exploitation des installations thermiques.
DONT POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	95,3	33,3	128,7		Contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours ; financement du bataillon des marins pompiers de Marseille ; travaux et investissements espaces naturels sensibles.
VIE LOCALE ET CULTURE	69,6	179,4	249,1	7,8%	
DONT AIDES AUX COMMUNES ET VIE LOCALE	1,6	148,5	150,1		Contrats départementaux de développement et d'aménagement ; travaux de proximité ; équipements structurants.
DONT LOGEMENT (- FSL) ET POLITIQUE DE LA VILLE - NPNRU	2,4	21,3	23,7		Projets de rénovation urbaine (ANRU/NPNRU) ; financement bailleurs sociaux ; dispositif Provence Eco-rénov ; prime Air Bois.
DONT JEUNESSE ET SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ	28,4	2,2	30,6		Aide au tissu associatif sportif ; dispositif collégien de Provence ; acquisition matériels sportifs.
DONT CULTURE	18,2	4,9	23,1		Partenariat culturel ; établissements culturels départementaux ; actions culturelles.
AMÉNAGEMENTS, RÉSEAUX, INFRASTRUCTURES, DÉVELOPPEMENT LOCAL	26,3	148,9	175,2	5,5%	
DONT ROUTES, MOBILITÉ DOUCE ET PRÉVENTION ROUTIÈRE	12,8	62,6	75,4		Programmes de travaux routiers dont renforcement des structures de chaussées ; programme pistes cyclables ; entretien et gestion du réseau routier départemental.
DONT AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS – FINANCEMENT DES TRANSPORTS	0,4	74,7	75,1		Projets mobilité ; projets d'infrastructures portuaires.
DONT AGRICULTURE / VITICULTURE	5,8	3,8	9,6		Dispositifs démoustication ; aide aux agriculteurs ; protection sanitaire des élevages ; plan bio.
MOYENS GÉNÉRAUX	523,7	84,0	607,7	18,9%	
DONT RESSOURCES HUMAINES	440,0	0,2	440,2		Rémunérations et charges, formation, action sociale.
DONT SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMÉRIQUES	13,8	24,0	37,8		Gestion et entretien du parc informatique ; évolution des systèmes et réseaux d'information ; modernisation de la sûreté informatique.
DONT PATRIMOINE, IMMOBILIER ET PATRIMOINE CULTUREL	33,9	55,7	89,6		Acquisitions de biens ; travaux dans les bâtiments départementaux.
DÉPENSES NON FONCTIONNELLES	175,4	111,2	286,6	8,9%	
FINANCES	175,4	111,2	286,6		Charge de la dette ; provisions ; contributions aux fonds de péréquations ; charges des transferts de compétences issues de la loi NOTRe.
TOTAL BUDGET GÉNÉRAL	2 522,7	684,4	3 207,1	100%	

Accusé de réception en préfecture
013-22130015-20231208-81826A-BF
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

UNE ANNÉE 2023 DIFFICILE SUR LE PLAN FINANCIER POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ...

Après une amélioration amorcée en 2021 au sortir de la pandémie de Covid-19, et une année 2022 satisfaisante malgré une crise énergétique et un marché monétaire défavorable, les tendances 2023 s'avèrent préoccupantes. En effet, sur les dix premiers mois de l'exercice, il est constaté un repli des produits conjugué à une hausse des charges de fonctionnement. Par conséquent, l'épargne est en baisse. Le recours à la dette reste toutefois contenu et rationalisé.

Ainsi, les finances locales des collectivités subissent les conséquences de l'inflation, de la hausse des taux et de mesures imposées, peu compensées (hausse du point d'indice des fonctionnaires, revalorisations tarifaires dans le domaine de la solidarité, accords du Ségur de la santé ...). En investissement, le Département enregistre un fléchissement par rapport à 2022, exercice qui enregistrait une opération exceptionnelle.

Mais, la résilience des départements et plus particulièrement celle du département des Bouches-du-Rhône ne se dément pas. L'exercice 2023 devrait se solder par le maintien d'une grande capacité d'investissement et la préservation de marges de manœuvre pour les prochaines années.

... MAIS QUI NE DOIT PAS FREINER LES AMBITIONS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE POUR 2024

Le budget 2024 permet de répondre aux besoins du territoire, tant obligatoires que facultatifs, et de poursuivre l'action en faveur des tous les publics tout en intégrant les contraintes imposées et les effets de la conjoncture économique. Le volume consacré à l'investissement est suffisant pour soutenir le tissu économique local au travers d'interventions structurantes pour le territoire. Le souci de maîtrise de l'endettement est aussi un marqueur significatif de sa politique.

Ainsi, la maîtrise des dépenses, la modération de l'investissement et les orientations prises par le Département permettront d'amortir les effets de la crise financière actuelle tout en préservant l'avenir.

LES CHIFFRES CLÉS

Population : 2 072 395 hab.

(source : INSEE au 01/01/2023 – population totale)

Superficie : 5 087,5 km²

(source : DGCL)

Longueur voirie : 3 134 km

(source : rapport n° 57 du 13/10/2023)

Nombre de communes : 119

Education (année scolaire 2023/2024) :

Collèges publics (dont 1 en gestion intercommunale) : 137

Collèges privés sous contrat : 54

Collégiens pour l'année (tous établissements) : 104 752
dont collèges publics 83 174 élèves

Action sociale (données au 30/09/2023 sauf précision contraire) :

RSA : Nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département : 61 365
(-6,4%)

nombre d'allocataires du RSA standard socle : 53 856

nombre d'allocataires du RSA majoré (ex-allocation parent isolé) : 7 509

Nombre de personnes du bel âge bénéficiaires de l'APA : 39 191
(+1,1%)

bénéficiaires de l'aide à domicile : 24 437

bénéficiaires de l'aide en établissement : 14 754

Nombre de personnes en situation de handicap aidées : 15 945
(+3,2%)

dont bénéficiaires adultes et enfants de la PCH : 10 415

dont bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne : 1 096

Nombre d'enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance : 5 323
(données au 31/08/2023) (+6,6%)

4 046 mineurs (dont 874 mineurs non accompagnés)

1 277 jeunes majeurs (dont 854 jeunes majeurs ex-MNA)

Une gestion qui privilégie action sociale, éducation, emploi et équilibre des territoires

	BDR (2024) *	National
Stock de dette par habitant	926 € ***	490 € **
Dépenses de fonctionnement d'aide sociale par habitant	840 €	ND
Dépenses pour les collèges par élève	2 554 €	ND
Dépenses d'investissement par habitant (hors dette)	277 €	231 € **

Sources :

* Budget Primitif 2024

** DGCL - Budgets Primitifs 2022 – Départements métropolitains hors 75, Métropole Lyon et Corse

*** selon situation de dette estimée au 31/12/2023

ND : non disponible

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-81826A-BF
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023